

2025-2030

PROJET DE SERVICE

SAMSAH



PRÉAMBULE	3
GLOSSAIRE	4
1 PRÉSENTATION DU SERVICE	5
1.1 L'HISTOIRE DE L'EPSMS DU PAYS DE CHALLANS.....	5
1.2 LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT – LES VALEURS	5
1.3 LE CPOM ET LA DEMARCHE QUALITE	6
1.4 LA PRESENTATION DU SAMSAH	7
1.5 LE BILAN DU PRECEDENT PROJET DE SERVICE.....	9
2 LES MISSIONS DU SERVICE	10
2.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.....	10
2.2 L'INSCRIPTION DANS L'ENVIRONNEMENT.....	11
2.3 LES MODALITES D'ADMISSION	11
3 LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ	13
3.1 LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	13
3.2 L'ÉVOLUTION DU PUBLIC ACCOMPAGNE	15
3.3 LES BESOINS ET LES ATTENTES DES PERSONNES.....	16
3.4 LE PARCOURS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	16
4 LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET L'OFFRE DE SERVICE PROPOSÉE.....	18
4.1 LES PRINCIPES D'INTERVENTION.....	18
4.2 LES PRESTATIONS PROPOSEES.....	21
4.3 LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES OUTILS UTILISES.....	25
4.4 LA MUTUALISATION DES COMPETENCES ET DES ESPACES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT	27
4.5 LES PARTENARIATS ET L'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :	27
5 LES RESSOURCES HUMAINES ET L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.....	30
5.1 LES QUALIFICATIONS ET LES COMPETENCES	30
5.2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA DYNAMIQUE D'ÉQUIPE	31
5.3 LES ESPACES DE REUNIONS, LES COMMISSIONS TRANSVERSALES ET LES INSTANCES	32
5.4 LE CADRE DE TRAVAIL ET LES OUTILS	34
5.5 LA POLITIQUE DE FORMATION ET LA GESTION PREVISIONNELLE DES METIERS ET DES COMPETENCES	34
6 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ	36
ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME EPSMS ANONYMISE : POINT 5.1	41
ANNEXE 2 - PROCESS D'ÉLABORATION DU PROJET PERSONNALISE : POINT 4.3.2	42
ANNEXE 3 - LISTE DES COMMISSIONS EPSMS 2025 : POINT 5.3.....	44



PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,

Le projet d'établissement de l'EPSMS du Pays de Challans, document institutionnel de référence, a été élaboré pour la période 2023-2028, permettant ainsi de poser les fondements et le cap de notre action pour les cinq années à venir.

Dans la continuité de cette démarche, l'équipe de direction a engagé en 2024 l'élaboration des trois projets de service. Vous allez découvrir, au fur et à mesure de votre lecture, celui du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH).

Le projet de service est un document plus opérationnel, dont le rôle est de décliner les orientations du projet d'établissement en prenant en compte les spécificités des usagers et du fonctionnement du service.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

1. Il s'agit d'un outil de référence et de communication, tant à visée interne (pour les professionnels et les usagers) qu'à destination externe : auprès des familles, des partenaires, et des autorités de financement ;
2. Il vient définir le sens des interventions de chacun des professionnels et a permis de réinterroger les pratiques ;
3. Il apporte une vision à moyen terme et projette des axes d'amélioration possibles, pour être dans une adéquation permanente avec les besoins des personnes accompagnées et les attendus des pouvoirs publics.

La méthodologie d'élaboration de ce projet de service a été construite de manière collaborative : un groupe de travail, piloté par la directrice, a été constitué. Il a réuni les quatre professionnels du service (infirmiers, éducatrice spécialisée, psychologue). Cette démarche collective a permis de faire un état des lieux des modalités d'accompagnement et pratiques professionnelles actuelles, et de déterminer les actions de progrès à engager.

Le présent projet de service s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, et devra faire l'objet d'évaluations régulières et de réajustements, qui permettront de garantir sa pertinence dans le temps.

Bonne lecture !

La Directrice,

Claire VALLÉE



- ARS : Agence Régionale de Santé
- AT : Accueil Temporaire
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CD : Conseil Départemental
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CHLVO : Centre Hospitalier Loire Vendée Océan
- CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CRA : Centre de Ressources Autisme
- CVS : Conseil de la Vie Sociale
- DIPC : Document Individuel de Prise en Charge
- EPSMS : Établissement Public Social et Médico-Social
- ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FV : Foyer de Vie
- GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
- HAS : Haute Autorité de Santé
- IDE : Infirmier Diplômé d'État
- IDEL : Infirmier Diplômé d'État Libéral
- IME : Institut Médico Éducatif
- MDSF : Maison Départementale des Solidarités et de la Famille
- MVA : Maison Vendée Autonomie
- PAQ : Plan d'Action Qualité
- PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- PRS : Plan Régional de Santé
- RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
- SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile
- TND : Troubles du Neuro Développement
- TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

1 PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1 L'histoire de l'EPSMS du Pays de Challans

L'EPSMS du Pays de Challans est un établissement créé le 1^{er} mars 1993, par transformation de places du Centre Hospitalier de Challans et du Centre de long séjour de Noirmoutier-en-l'Île.

Initialement foyer occupationnel, l'établissement est transformé en 2012 en deux résidences distinctes : un Foyer d'Accueil Médicalisé dénommé « Résidence Henry Murail », situé 46 rue Maryse Bastié, et un Foyer de Vie dénommé « Résidence Henry Simon », situé 6 impasse des Pourpiers. Cette restructuration concrétise, entre autres, la volonté de développer une approche nouvelle auprès du public accueilli, à savoir la mise en valeur des notions de domicile et d'habitants d'une résidence.

En effet, l'EPSMS du Pays de Challans n'a pas été pensé comme une institution, mais comme un lieu de résidence. Notre approche professionnelle est déterminée comme une intervention au domicile de la personne en situation de handicap. C'est donc pour les résidents qui y vivent leur lieu de vie, et ils possèdent une adresse comme tout citoyen de la ville de Challans.

L'architecture des résidences a aussi été conçue pour être rassurante, pour apaiser les souffrances psychiques des résidents.

Depuis le 1^{er} avril 2016, l'établissement dispose d'un SAMSAH, dont les locaux sont également situés 6 impasse des Pourpiers à Challans.

La mission de l'établissement se décline à partir des principes généraux définis par le législateur et inscrits dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Concrètement, cette mission consiste en un soutien socio-éducatif et psychothérapeutique permettant le maintien des acquis et le développement des potentialités de la personne accueillie, et un mode de vie favorisant son épanouissement personnel, familial et social.

L'EPSMS assure sa mission de service public dans le cadre d'un statut relevant de la fonction publique hospitalière. Ce statut impose de respecter des principes fondamentaux de fonctionnement tels que la continuité du service, l'adaptabilité, la laïcité et la neutralité.

1.2 Le projet d'établissement – les valeurs

Le projet d'établissement de l'EPSMS du Pays de Challans, réalisé pour la période 2023-2028, s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- Poursuivre l'adaptation de l'offre aux souhaits et besoins des personnes de l'établissement et du territoire, et imaginer de nouveaux projets dans et hors les murs, en favorisant l'ouverture ;
- Poursuivre l'amélioration des pratiques pour des accompagnements toujours plus adaptés au bien-être des personnes et au développement de leurs potentialités ;
- Identifier de nouveaux partenaires, au service de l'inclusion et de la qualité des accompagnements, et renforcer l'ancrage territorial de l'établissement.

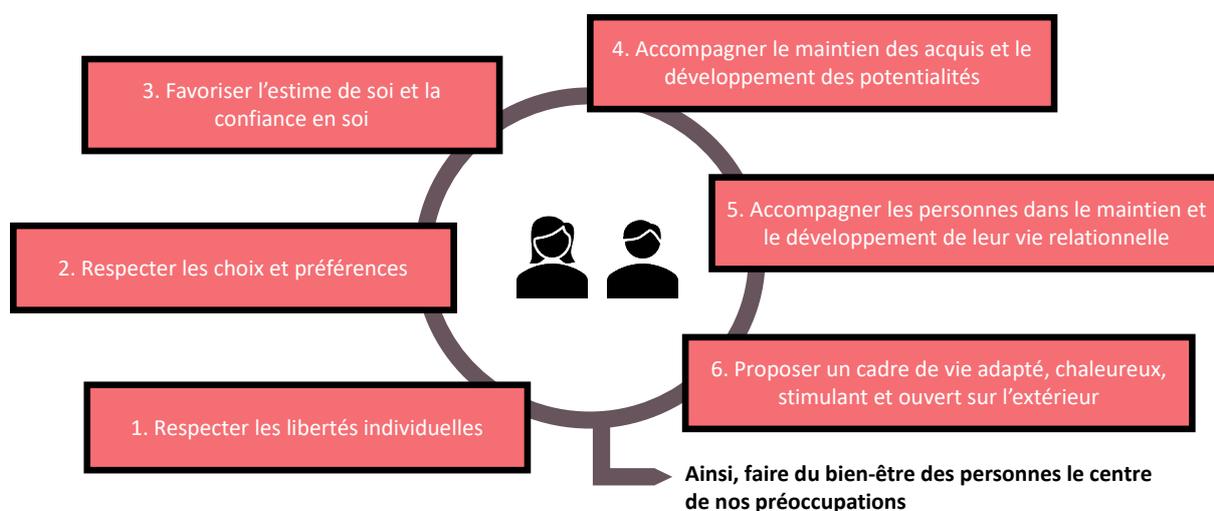


Ce projet d'établissement 2023-2028 pose donc les fondements et le cap de notre action pour les cinq années à venir. Il a valeur de référence institutionnelle partagée et est également un outil de communication en interne mais aussi en externe, auprès de nos partenaires.

La philosophie d'accompagnement de l'EPSMS du Pays de Challans regroupe six priorités, concourant chacune au bien-être des résidents et usagers accompagnés. Lors des groupes de travail, les professionnels ont identifié plusieurs priorités d'accompagnement, afin de répondre aux enjeux suivants :

- Le premier est de donner du sens à notre action. Définir un ensemble de priorités, c'est définir ce qui nous guide au quotidien, le « pourquoi » de notre engagement, ce qui fait que nous rechercherons continuellement l'amélioration de nos pratiques professionnelles.
- Le deuxième enjeu est de guider nos pratiques. Nous devons quotidiennement prendre des décisions, arbitrer, faire « le bon choix » ... les priorités d'accompagnement nous aident à faire ces arbitrages et à déterminer la « bonne posture professionnelle ».
- Le troisième enjeu est de créer de la cohésion et du lien entre professionnels de l'établissement. Le partage de valeurs, de priorités, favorise l'entraide, la solidarité dans l'action.

Les six priorités d'accompagnement suivantes ont été définies dans le cadre d'un temps de réflexion réunissant des professionnels de tous métiers et des trois dispositifs.



1.3 Le CPOM et la démarche qualité

L'EPSMS du Pays de Challans a signé en Novembre 2020 son premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Ce contrat, signé avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental, a pour but de fixer sur cinq ans des objectifs qualitatifs et quantitatifs, ainsi que de déterminer les ressources financières correspondantes.

Pour l'EPSMS du Pays de Challans, ces différents axes d'amélioration sont centralisés dans 9 fiches objectifs et un plan d'actions qualité dédié.



Un bilan annuel de la mise en œuvre des actions est réalisé par la direction, et joint au rapport d'activité.

Le SAMSAH est plus particulièrement concerné par certains enjeux identifiés dans le CPOM 2020-2025, notamment les suivants :

- **Fiche 1 : Développer et adapter l'offre au regard de l'évolution des besoins dans une démarche inclusive** : passer d'une logique de « place », à une logique de suivi en file active ; participer à développer des réponses d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'établissement, par le biais d'un habitat inclusif.
- **Fiche 2 : Renforcer les partenariats et les coopérations avec les autres acteurs du territoire pour l'adaptation au parcours des personnes accompagnées** : avec les services sociaux et médico-sociaux, mais aussi avec les acteurs locaux concernant la citoyenneté ou l'accès aux loisirs.
- **Fiche 3 : Améliorer les parcours en proposant un accompagnement spécifique aux Troubles du Spectre Autistique** : mise en œuvre de l'accompagnement des personnes avec TSA, formation des professionnels, développement du partenariat.
- **Fiche 8 : Adapter la formation, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, aux nouveaux enjeux notamment par l'innovation** : anticiper les évolutions du public accompagné et l'évaluation des besoins futurs en termes de métiers, de compétences, d'effectifs.
- **Fiche 9 : Maîtriser la gestion financière, logistique et immobilière et organiser les systèmes d'information** : organiser le changement du logiciel de « dossier informatisé de l'utilisateur » et accompagner les professionnels dans l'appropriation de ce nouvel outil.

Une réunion de dialogue de gestion, à mi-parcours du CPOM, a été organisée en Mars 2023, avec l'ARS et le CD.

Dans ce cadre, différents éléments concernant le SAMSAH ont été évoqués :

- Le SAMSAH accompagne désormais des personnes avec troubles psychiques, mais également des personnes avec troubles du neurodéveloppement ;
- Le territoire d'intervention du service, initialement prévu sur les cantons de Challans et Saint Hilaire de Riez, a été étendu dans un rayon de trente minutes aux alentours de Challans ;
- Les enjeux de financement du 4^{ème} poste, lié à l'augmentation du nombre d'utilisateurs suivis, ont été abordés, mais aucun moyen supplémentaire n'a pu être pour le moment accordé.

1.4 La présentation du SAMSAH

Le SAMSAH a vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, à contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap en favorisant le maintien ou la restauration des liens



familiaux, sociaux ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Le service est agréé depuis son ouverture au 1^{er} avril 2016 pour une capacité de 14 places. Depuis 2022, il accompagne également des personnes présentant des troubles du neurodéveloppement, et l'agrément sera porté à 22 places d'ici la fin de la mise en œuvre du CPOM.

Le service s'adresse :

- Aux personnes présentant des troubles psychiques et/ou des troubles du neurodéveloppement à partir de 20 ans (ou 18 ans par dérogation) ;
- Bénéficiant d'une notification d'orientation « SAMSAH » délivrée par la MDPH ;
- Domiciliées dans un rayon de 30 minutes aux alentours de Challans ;
- Dont l'état de santé est stabilisé ;
- Vivant en milieu ordinaire de vie de façon habituelle ;
- Dont le handicap limite les capacités d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale.

L'équipe du SAMSAH est composée de deux infirmiers, d'une éducatrice spécialisée, d'un temps de cadre et d'un temps de psychologue. Les professionnels ont une connaissance pointue des troubles psychiatriques, et ont été formés, entre autres, à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et à l'approche systémique. La pluridisciplinarité permet d'apporter des regards complémentaires sur les situations, et participe à une dynamique de l'accompagnement.

Ils peuvent solliciter d'autres professionnels de l'établissement (psychologue, ergothérapeute, ...) sur des sujets spécifiques et s'appuyer sur un réseau de partenaires conséquent.

L'objectif général des accompagnements mis en place peut être synthétisé de la manière suivante : que les usagers expérimentent et s'autonomisent progressivement par le biais des accompagnements proposés, afin d'être par la suite en mesure d'aller vers les dispositifs de droit commun.

Les thématiques d'accompagnement sont multiples et variées : travail sur les habiletés sociales, accompagnement du parcours de soins, accompagnement vers l'acceptation de la maladie, la sortie de l'isolement, la socialisation, ...

De nombreuses approches de l'accompagnement sont mises en place, en fonction des besoins de chacun : appui à la gestion de la vie quotidienne, habiletés sociales, activités physiques, de loisirs, de manière individualisée ou en collectif, dans les locaux du SAMSAH, à domicile ou à l'extérieur.

Des groupes sont constitués sur différentes thématiques afin de travailler le lien social : groupes d'activités, groupes santé (éducation à la santé), groupes de parole, groupe multifamilial, ...

L'équipe est particulièrement vigilante quant à l'implication des personnes dans la définition de leur projet personnalisé et sa mise en œuvre.



1.5 Le bilan du précédent projet de service

Le secteur médico-social est engagé dans un mouvement de démarche d'amélioration continue de la qualité, nécessitant une adaptation constante aux évolutions des attentes et des besoins des personnes accompagnées. Lors de l'élaboration du précédent projet de service (2018-2023), différents axes d'amélioration avaient été déterminés :

- Au niveau des orientations stratégiques :

- ❖ Se questionner sur l'opportunité de passer à une logique de file active, afin d'accompagner un nombre plus important d'utilisateurs au regard de leurs besoins fluctuants : *ce fonctionnement a été mis en place depuis la signature du CPOM, en Novembre 2020.*
- ❖ Proposer une augmentation du nombre de suivis et ouvrir le secteur d'intervention (dans un rayon d'intervention de 30 minutes au maximum) : *cela est également mis en œuvre, grâce à l'élargissement du secteur d'intervention, actée lors de la réunion de dialogue de gestion du CPOM de Mars 2023.*

- Au niveau du partenariat :

- ❖ Mettre en place des rencontres permettant de développer l'échange de pratiques professionnelles avec d'autres SAMSAH et SAVS : *des rencontres ont pu s'organiser avec le SAVS de l'ADAPEI-ARIA, le SAVS-SAMSAH de l'association Handi Espoir,... Le service est également régulièrement sollicité par différents SESSAD, en lien avec le parcours de jeunes adultes en situation de handicap.*
- ❖ Poursuivre l'ouverture à des demandes d'accompagnement provenant d'autres acteurs que le service de psychiatrie du CHLVO : autres SAMSAH, SAVS, CCAS, assistante sociale de secteur, psychiatres libéraux et médecins généralistes : *depuis plusieurs années, le SAMSAH est peu sollicité par le service de psychiatrie du CHLVO. A contrario, les partenariats avec d'autres interlocuteurs se sont considérablement développés sur ces dernières années (CCAS, Mission Locale, médecins généralistes, IDEL, ...).*

- Au niveau de l'accompagnement :

- ❖ Formaliser le document « Projet personnalisé » : *grâce au dossier informatisé de l'utilisateur, le projet personnalisé est désormais intégré dans cette application. La procédure d'élaboration du projet personnalisé a également été actualisée (jointe en annexe).*
- ❖ Développer les actions d'éducation thérapeutique : *un groupe d'éducation à la santé a été mis en place, facilitant les échanges et les conseils entre pairs sur différents sujets.*
- ❖ Réfléchir aux modalités de participation des utilisateurs du SAMSAH dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale ou dans un autre espace de participation : *les utilisateurs du SAMSAH participent depuis 2019 au Conseil de la Vie Sociale de l'EPSMS.*



2 LES MISSIONS DU SERVICE

2.1 Le contexte législatif et réglementaire

Les missions du SAMSAH sont définies conformément aux textes suivants :

- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ;
- Le décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

Les SAMSAH ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Le SAMSAH assure, d'une part, un accompagnement médico-social de proximité et d'autre part, il garantit la coordination des partenaires extérieurs auxquels la personne pourra s'adresser au terme de l'accompagnement. Le SAMSAH a également un rôle de médiateur pour faciliter les liens avec les institutions et les aidants.

Dans le respect du projet de vie, des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque personne, le SAMSAH réalisera :

- Une évaluation des difficultés rencontrées et de leurs conséquences au quotidien en termes d'autonomie, de vie familiale, sociale et professionnelle ;
- Une évaluation des attentes, des capacités et des besoins de la personne ;
- Un accompagnement personnalisé à la gestion de la vie quotidienne ;
- Un apprentissage concernant les démarches administratives ;
- Un soutien psychologique ;
- La coordination des soins médicaux et paramédicaux ;
- Un accompagnement dans les démarches de réinsertion professionnelle ;
- Une aide à l'accès aux activités culturelles et de loisirs ;
- Le développement des partenariats nécessaires en fonction du projet de chaque personne (mandataire judiciaire, bailleur, aides à domicile, services de soins, dispositifs d'accès à l'emploi, ...) ;
- Le soutien et l'information des familles et des proches.

Pour favoriser la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées, la dynamique du service et ce projet s'inscrivent également dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé.



Sans exhaustivité, l'équipe du SAMSAH est particulièrement attachée à celles portant sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, le projet personnalisé, la bientraitance, l'expression des usagers, les pratiques de coopération et de coordination de parcours, le soutien aux aidants, l'éthique, et la santé des personnes handicapées.

2.2 L'inscription dans l'environnement

Le SAMSAH de l'EPSMS du Pays de Challans a été créé par arrêté conjoint de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental du 9 décembre 2015, et a ouvert le 1^{er} avril 2016. Ce type de service fait l'objet d'un double financement, par le CD et l'ARS.

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Conseil Départemental soutiennent au Projet Régional de Santé 2018-2022 et au Schéma Vendée Autonomie 2020 – 2024 la diversification des solutions d'accompagnement afin de disposer sur le territoire d'une offre graduée complète et inclusive.

Le Schéma Vendée Autonomie souligne une couverture incomplète de places de SAVS et de SAMSAH sur le Département. La réponse apportée aux personnes en situation de handicap doit s'adapter aux besoins multiples, et parfois très spécifiques des personnes handicapées. L'objectif d'adaptation de l'offre doit notamment viser à « favoriser une vie en milieu ordinaire, lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne », et « favoriser des dispositifs souples et modulaires pour mieux répondre à la diversité des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants ».

Le souhait est notamment de développer les dispositifs favorisant le maintien à domicile, et de développer des formes d'habitat alternatifs type habitat inclusif.

Le Projet Régional de Santé comporte quant à lui différents axes en lien avec les missions du SAMSAH :

- Développer l'accompagnement et la coordination en milieu ordinaire pour les adultes en situation de handicap, dans une visée de soutien au domicile ;
- Développer des réponses intermédiaires entre le domicile et l'établissement (habitat intermédiaire, unités dédiées...) et promouvoir des accompagnements pour des logements de transition pour l'apprentissage de la vie en autonomie notamment pour les jeunes adultes ;
- Promouvoir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Développer l'implication des personnes comme acteurs dans leur projet de vie dans une logique de rétablissement et de réhabilitation psychosociale, pour une inclusion effective.

2.3 Les modalités d'admission

La procédure d'admission au sein du SAMSAH a été actualisée en octobre 2024, le tableau ci-dessous en décrit les étapes principales :



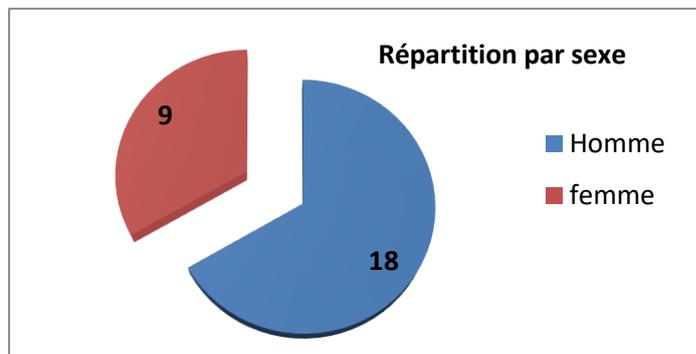
QUI ?	FAIT QUOI ?
Usager	Demande de renseignements auprès du service. Si besoin, cette demande peut être soutenue par un partenaire (médecin, assistante sociale, ...) ou par un proche.
Usager + 2 professionnels du SAMSAH	Première rencontre de l'usager seul ou accompagné de la personne de son choix - Visite du SAMSAH et présentation des missions du service. Retours des informations en réunion d'équipe et préparation de la 2 nd rencontre.
Usager + Médecin psychiatre / Médecin généraliste	Demande de notification MDPH SAMSAH.
Usager + 2 professionnels du SAMSAH	Après réception de la notification MDPH SAMSAH, un deuxième entretien est proposé à la personne pour affiner sa demande. Remise du dossier informatif d'admission.
Usager + partenaires si besoin	Remplissage du dossier informatif d'admission.
Équipe du SAMSAH	Réception de la demande (dossier d'admission + notification MDPH) et étude en réunion d'équipe.
Direction + équipe SAMSAH	Validation de la demande d'admission au regard des places disponibles et de l'adéquation de la demande, en réunion d'équipe. Remise du dossier informatif au secrétariat ainsi que d'une photo de l'usager.
Équipe SAMSAH	Remise à l'usager du « kit d'accueil » : plaquette, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, numéros utiles.
Administration	Envoi d'un courrier, signé de la direction, actant l'admission pour une période d'évaluation à la personne concernée. Création du dossier sous LIVIA : renseignements administratifs + scanner les documents (carte d'identité, notification MDPH, ...). Mise à jour de la liste administrative de suivi des usagers. Mise à jour du trombinoscope.
Équipe du SAMSAH	Remplissage des différents items du dossier LIVIA.
Équipe du SAMSAH + usager	Évaluation des besoins et définition des objectifs d'accompagnement durant la période d'évaluation (environ 2 mois).
Direction + équipe SAMSAH + usager Administration Direction + équipe SAMSAH + usager	Rencontre de l'usager (et des partenaires éventuels) à la fin de la période d'évaluation pour valider l'admission. Si l'admission est confirmée : Élaboration du contrat d'accompagnement et d'autonomisation. Signature du contrat d'accompagnement et d'autonomisation et du règlement de fonctionnement.
Administration	Scanner le contrat d'accompagnement et l'insérer dans le dossier LIVIA. Mise à jour de Via Trajectoire.
Équipe SAMSAH	A l'issue de la signature du contrat, l'équipe du SAMSAH prend RV avec la mairie du domicile de l'usager pour déposer un dossier d'aide sociale et en informe l'administration.
Administration	Complétude et envoi de la liasse de demande d'aide sociale auprès du Conseil Départemental deux semaines avant le RV en mairie.
Usager + équipe SAMSAH	Co-construction du projet personnalisé lors de la réunion de synthèse, en présence de l'usager (environ 6 mois après le début de l'accompagnement).
Direction (cadre) + usager Équipe SAMSAH	Signature du projet personnalisé par l'usager et le cadre du service. Validation du projet sous LIVIA.
Équipe SAMSAH	6 mois plus tard, évaluation tripartite du projet, en présence de l'usager, du référent et d'un professionnel de l'équipe. Retour de l'évaluation réalisée en réunion d'équipe.
Usager + famille + partenaires + Équipe SAMSAH	Rencontres en cas de besoin, selon la situation de la personne, tout au long de son accompagnement.



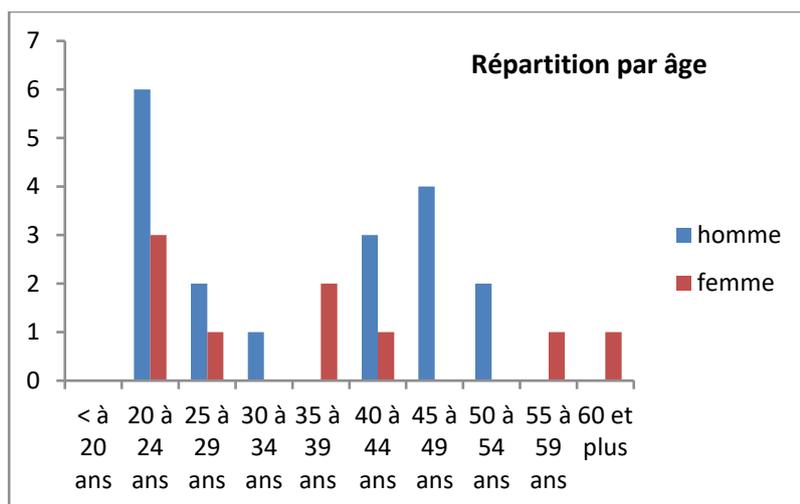
3 LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ

3.1 Le profil des personnes accompagnées

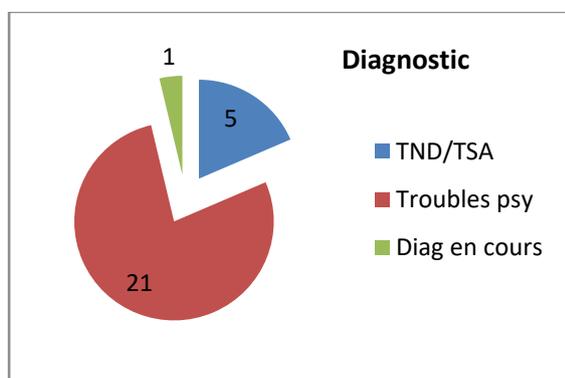
Différentes statistiques sur le profil des personnes accompagnées, issues du rapport d'activité 2024, sont présentées ci-dessous :



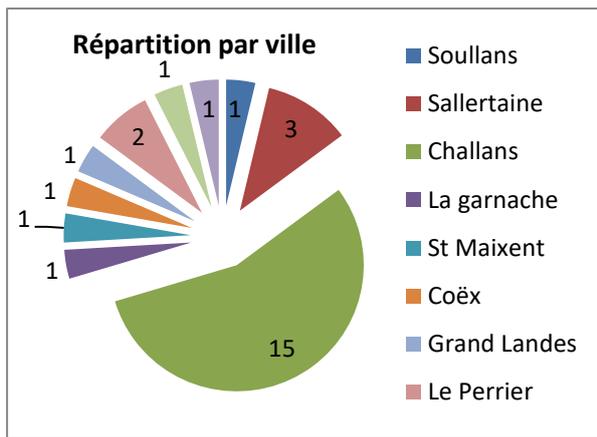
Les hommes représentent 66 % de la population accompagnée en 2024 (contre 77% en 2023).



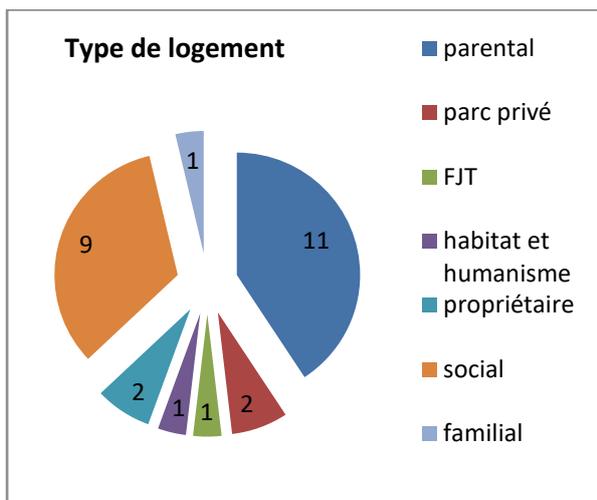
45% des usagers ont moins de 30 ans.



3 usagers sont reconnus comme ayant un trouble du spectre autistique et 2 présentent des troubles neurodéveloppementaux. 1 usager va solliciter le CRA pour une évaluation. Les autres usagers présentent des troubles psychiatriques de type schizophrénique ou bipolaire. Cependant, en pratique, le diagnostic est parfois plus opaque, dans la mesure où certains usagers peuvent présenter des troubles du spectre autistique avec des troubles psychiques associés.

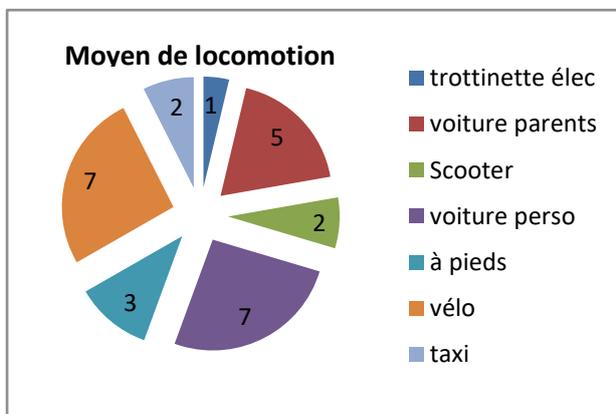


Challans est le lieu d'habitation majoritaire des usagers (56% en 2024, contre 66% en 2023).

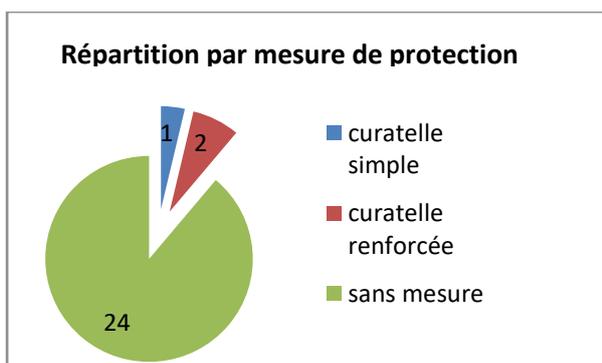


Par logement familial, il faut comprendre un logement dont un membre de la famille en est le propriétaire.

40% des usagers vivent chez leurs parents. Ceci s'explique par le rajeunissement des personnes accompagnées : 9 d'entre-elles ont moins de 25 ans.



La part des usagers dépendants de leurs parents pour leurs déplacements a augmenté en 2024. Elle passe de 3 à 5 usagers. Ceci peut avoir une incidence sur la fréquence d'accompagnement lorsqu'il n'y a pas d'autre mode de transport.



89% des usagers n'ont pas de mesure de protection. Pour certains, cela nécessite des apprentissages réguliers au niveau des démarches administratives, tant dans leur compréhension que pour leur réalisation. Cependant, cet accompagnement montre les limites de quelques usagers et interroge la mise en place d'une aide extérieure à la fin de notre accompagnement. 4 usagers vivant au domicile parental relèveraient très probablement d'une mesure de protection s'ils devaient prendre un logement autonome.

Initialement, le SAMSAH accompagnait spécifiquement des personnes avec troubles psychiques. Le handicap psychique, conséquence de la maladie psychique, est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une difficulté à gérer la complexité des interactions et à s’y adapter, et une grande variabilité dans la possibilité d’utilisation des capacités.

Les troubles psychiques ont une étiologie multifactorielle et sont indissociables des histoires personnelles et familiales. Ces histoires sont souvent marquées par des carences affectives et éducatives précoces, des parcours émaillés de ruptures, d’événements traumatiques, des situations de grande précarité qui influencent la construction psychique du sujet, ses apprentissages, sa vie relationnelle et son autonomie à l’âge adulte.

La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s’appuyant sur les capacités préservées.

Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- Psychoses, et en particulier les troubles schizophréniques,
- Troubles bipolaires,
- Troubles graves de la personnalité (personnalité borderline, par exemple),
- Certains troubles anxieux sévères comme les TOC (Troubles Obsessionnels Compulsifs).

Depuis 2020, en lien avec l’absence de service de ce type sur le territoire vendéen, le SAMSAH de l’EPSMS du Pays de Challans accompagne également des personnes avec troubles du spectre de l’autisme et troubles du neurodéveloppement.

L’accompagnement d’un adulte présentant un TSA nécessite une approche spécifique, prenant en compte ses particularités cognitives, émotionnelles et sociales.

Les adultes avec TSA peuvent présenter une grande variété de profils. Certains peuvent avoir des compétences intellectuelles et des capacités de communication normales ou supérieures, tandis que d’autres peuvent éprouver des difficultés importantes dans ces domaines. Il est donc essentiel de bien évaluer les compétences de chacun.

3.2 L’évolution du public accompagné

Évolution de la moyenne d’âge :

2016	2020	2024
37 ans	42,5 ans	35,7 ans

Ce « rajeunissement » s’explique notamment par l’admission depuis 2021 de jeunes adultes porteurs de troubles neurodéveloppementaux. Par ailleurs, l’accompagnement de ce public a permis de développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant des jeunes (Mission locale, SESSAD, ...).

Évolution du profil des demandeurs :

Au cours de l’année 2024, il y a eu 19 visites du service (6 femmes et 13 hommes), afin de présenter les locaux et expliquer les missions du SAMSAH. Les personnes avec troubles psychiques représentent environ 2/3 des demandeurs. Les personnes avec TSA ou TND représentent 1/3 des demandeurs, nombre en augmentation sur ces deux dernières années.



75% de ces personnes étaient âgées de moins de 26 ans, et la plupart d'entre eux vivent encore au domicile parental.

Évolution des partenaires au projet :

Lors de la création du service en 2016, des liens importants avaient été instaurés avec le service de psychiatrie, qui a été à l'initiative de plusieurs nouvelles demandes d'admission d'usagers au sein du service. Progressivement, ces liens se sont délités et de nouveaux partenariats ont été créés, notamment avec la Mission Locale, l'Emploi Accompagné, d'autres services médico-sociaux (SAVS, SESSAD, DMSHP, ...), des intervenants libéraux (médecins, psychologue, ...), les Centres Communaux d'Action Sociale et la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille, et plus récemment le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées.

3.3 Les besoins et les attentes des personnes

Depuis juillet 2018, une période d'évaluation d'une durée de deux à trois mois a été instaurée avant l'admission, période pendant laquelle l'utilisateur peut ainsi expérimenter les accompagnements proposés par le service. Il est constaté que la demande initiale est souvent une « porte d'entrée » et que les besoins réels d'accompagnement émergent petit à petit, à l'occasion de ce temps d'évaluation.

Cette période permet aux professionnels d'évaluer progressivement la demande et les besoins, et de vérifier si la personne est réellement stabilisée sur une temporalité assez longue. En effet, dans certaines situations, cela n'était pas le cas, la personne pouvait avoir besoin de soins plus importants avant de commencer un travail d'autonomisation.

Pour ce faire, un outil d'évaluation des habitudes de vie et des besoins est complété avec chaque futur usager, à l'occasion de plusieurs entretiens individuels. L'élaboration de cet outil permet d'aborder différentes dimensions de la vie de la personne : vie quotidienne, santé, état cognitif, vie relationnelle, activités de loisirs, insertion professionnelle, projets, ...

L'équipe du SAMSAH peut ainsi amorcer un travail autour de l'expression des demandes de la personne, et réaliser une évaluation clinique. Cela permet aussi de réfléchir conjointement aux premiers axes d'accompagnement à mettre en œuvre.

Durant cette période, des rencontres peuvent être également proposées aux proches de la personne, ainsi qu'aux différents partenaires.

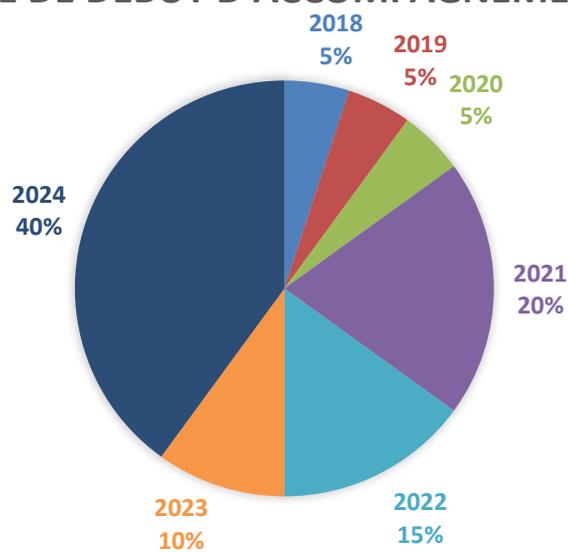
A l'issue de cette période d'évaluation, un bilan est réalisé avec la personne, l'équipe et le cadre du service. Si l'utilisateur souhaite donner suite, un contrat d'accompagnement (Document Individuel de Prise en Charge) est mis en place.

3.4 Le parcours des personnes accompagnées

Année de début d'accompagnement des usagers présents au 31 décembre 2024 :

Depuis son ouverture en avril 2016, le SAMSAH a accompagné 59 usagers. La durée moyenne d'accompagnement est de 2 ans et 4 mois.

DATE DE DÉBUT D'ACCOMPAGNEMENT :



Motifs de fin d'accompagnement :

Ces motifs sont divers et variés, en fonction du projet de chaque usager accompagné (atteinte des objectifs fixés, projet professionnel, décès, ...). Par ailleurs, plusieurs usagers n'ont pas donné suite à l'issue de la période d'évaluation réalisée, dans la mesure où l'accompagnement proposé ne répondait pas nécessairement à leurs besoins.



4 LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET L'OFFRE DE SERVICE PROPOSÉE

4.1 Les principes d'intervention

Lors de l'élaboration de ce projet de service, l'équipe du SAMSAH s'est attachée à définir les principes guidant leurs interventions au quotidien auprès des usagers, tout en faisant le lien avec la notion fondamentale de « Bientraitance », telle que définie par la Haute Autorité de Santé : « la bientraitance est une démarche globale de prise en charge de l'usager et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance ».

Au-delà du concept, la bientraitance est avant tout une démarche active définie comme : « Une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus ».

Cette notion guide l'ensemble de nos actions, et se décline au sein du SAMSAH par le prisme de trois principes fondamentaux : la promotion du pouvoir d'agir, la pair-aidance et la place des familles et proches.

4.1.1 Le pouvoir d'agir :

Le pouvoir d'agir peut-être défini comme une affirmation du principe d'autonomisation des usagers et de leur capacité à prendre des décisions concernant leur propre vie.

Dans l'accompagnement proposé au SAMSAH, ce principe est décliné de la manière suivante :

- **Prendre en compte la volonté et les choix des personnes accompagnées :** Les professionnels du SAMSAH veillent à respecter les désirs, les projets et les décisions des usagers, même si celles-ci peuvent parfois différer des attentes des proches ou des professionnels. Il s'agit de considérer chaque personne comme un acteur à part entière de son parcours de vie.
- **Favoriser l'autonomie :** L'objectif est d'aider les personnes accompagnées à se réapproprier leur autonomie dans tous les aspects de leur vie quotidienne (gestion des tâches domestiques, relations sociales, gestion de la santé, emploi, loisirs, etc.). L'accompagnement ne doit pas viser à « faire à la place de », mais à soutenir et à donner les moyens nécessaires pour une autonomie progressive.
- **Renforcer la confiance en soi :** Le pouvoir d'agir passe également par la construction ou la reconstruction de la confiance en soi. L'accompagnement doit permettre aux usagers de prendre conscience de leurs compétences et de leurs capacités à agir de manière autonome. Le non jugement des professionnels est ici essentiel.
- **Encourager la participation à la vie sociale et citoyenne :** Le pouvoir d'agir s'étend également à la possibilité d'être acteur de la société, d'avoir une place dans la communauté et de participer à des actions collectives. L'objectif est de rompre l'isolement et de valoriser la participation active des usagers dans la société.



- **Développer une approche personnalisée et centrée sur la personne** : Le pouvoir d'agir se construit à partir de l'individualité de chaque personne. L'accompagnement doit être adapté à chaque projet de vie et aux particularités de chaque usager.

En résumé, le pouvoir d'agir des personnes accompagnées est un principe fondamental qui guide les pratiques du SAMSAH. Cela passe par l'écoute, le respect des choix, le soutien à l'autonomie, et la valorisation de la participation active des usagers dans leur projet de vie. L'accompagnement doit être un processus qui permet aux personnes de devenir de véritables actrices de leur parcours, en favorisant leur émancipation et en renforçant leur confiance en elles.

Le développement de cette approche fait également suite à une évolution des pratiques professionnelles depuis l'ouverture du service : initialement, le service recevait uniquement des demandeurs orientés par le service de psychiatrie, avec pour objectif prioritaire de limiter les hospitalisations. Désormais, les usagers accompagnés se situent davantage dans un objectif de rétablissement, dans une volonté de vivre leur vie de manière plus sereine et apaisée.

Avec la notion de pouvoir d'agir, il s'agit non pas simplement d'accompagner la personne à participer davantage à son devenir, mais de lui permettre de retrouver une place de sujet, dans son contexte, en s'appuyant sur ses compétences, en lui proposant de définir elle-même ce qui fait problème pour elle, et d'essayer de trouver des solutions au moyen de l'activation de ses ressources, lui donnant ainsi la possibilité de recouvrer estime de soi et conscience critique. Cela suppose de reconnaître cette place, à travers son expérience de sujet porteur d'un vécu.

L'équipe du SAMSAH est particulièrement vigilante au respect du rythme de chacun, au regard de son parcours de vie.

4.1.2 La pair-aidance :

Pour faciliter le pouvoir d'agir sur sa propre vie, il est essentiel de promouvoir la pair-aidance : Ce transfert d'expériences (savoirs expérientiels) s'effectue entre personnes ayant un même handicap ou un handicap différent mais des points communs en termes de parcours de vie et d'aspirations.

Dans le cadre du SAMSAH, ce concept joue un rôle essentiel en soutenant les usagers dans leur parcours. Il se décline de la manière suivante :

- **Valoriser l'expérience vécue** : La pair-aidance repose sur l'idée que les personnes ayant vécu des situations similaires peuvent apporter une aide précieuse à d'autres. Elles partagent des expériences, des stratégies d'adaptation et des ressources personnelles, créant ainsi un environnement d'écoute et de solidarité. Cela peut jouer un rôle important dans l'autonomisation des personnes, en les aidant à croire en leur capacité à changer leur situation et à mener une vie épanouie malgré la maladie. Par ailleurs, cela valorise les expériences vécues. La portée de la parole du pair-aidant est différente, et raisonne souvent davantage auprès des usagers.

- **Renforcer le lien social et la solidarité** : La pair-aidance contribue à la création de liens relationnels au sein du SAMSAH, en favorisant les échanges et en évitant l'isolement. Elle permet aux usagers de se soutenir mutuellement et de développer un sentiment d'appartenance à une forme de communauté dans un environnement bienveillant et exempt de jugement.

Dans le cadre du SAMSAH, la pair-aidance peut être un levier puissant pour aider les personnes à se sentir moins isolées, plus autonomes, et plus capables de prendre en main leur propre parcours de vie. Elle permet aux usagers de valoriser leurs expériences vécues.

4.1.3 La place de la famille :

Les proches jouent souvent un rôle fondamental dans le soutien quotidien, et leur participation active peut améliorer significativement le bien-être et l'autonomie des usagers. Le travail avec les familles, lorsqu'elles sont présentes et impliquées, se décline ainsi :

- **Reconnaître le rôle des familles et des proches** : Les familles et proches ont une connaissance intime de la personne accompagnée et de son parcours de vie. Leur implication est essentielle pour la réussite du projet de vie de l'utilisateur.
- **Soutenir les familles** : Les familles et proches des usagers peuvent parfois se retrouver dans une situation de stress ou d'épuisement. Il est important de les accompagner et de leur offrir des espaces pour exprimer leurs émotions, leurs difficultés, et leurs besoins.
- **Renforcer la communication entre les professionnels, la personne accompagnée et sa famille** : La communication transparente et respectueuse entre les différents acteurs de l'accompagnement (usager, famille, professionnels) est essentielle pour garantir un accompagnement cohérent et efficace. Il est donc important de les informer, tout en respectant les souhaits de l'utilisateur quant au degré d'implication de ses proches. Parfois, les espaces d'échange proposés par le SAMSAH permettent aussi à l'utilisateur d'être soutenu pour se différencier de sa famille, et travailler son autonomie psychique.

Le travail avec les familles et les proches des personnes accompagnées est essentiel pour assurer un accompagnement global, cohérent et respectueux des besoins de l'utilisateur. Leur rôle est complémentaire à celui des professionnels et leur implication peut enrichir l'accompagnement, en offrant une meilleure compréhension des enjeux de la personne et en créant un environnement de soutien solide.

L'équipe du SAMSAH est formée à l'intervention systémique, et développe cette approche auprès des familles.

L'approche systémique se distingue des pratiques traditionnelles en santé mentale en ce qu'elle ne se limite pas au diagnostic et au traitement de la maladie ou du problème, mais replace l'individu dans les systèmes complexes auxquels il appartient.

La systémique est une approche, une façon de penser et de comprendre un système en portant sur celui-ci une analyse globale, c'est-à-dire en prenant en compte tous les éléments qui le



composent et toutes les interactions entre ces éléments, dans le but de pouvoir interpréter et gérer des systèmes complexes et éventuellement d'en résoudre les problèmes.

La famille constitue en elle-même un système social complexe naturel dans lequel les interactions sont nombreuses et variées, avoir une approche systémique avec l'ensemble des individus qui la composent permet de trouver ses propres solutions.

La thérapie systémique se concentre sur les interactions et les relations au sein du groupe pour les aider à résoudre les problèmes éventuels et à aller de l'avant. Elle donne à tous les membres du groupe la possibilité d'explorer leurs sentiments et de dire ce qu'ils pensent dans un environnement sûr et sans jugement.

L'analyse systémique permet de lever les croyances profondément ancrées sur lesquelles une personne forge son identité et de comprendre qu'il n'y a pas de fatalité dans la vie, que chaque individu est acteur de sa vie et que chacun a en soi ses propres ressources pour devenir acteur du changement.

4.2 Les prestations proposées

En cohérence avec les principes d'intervention définis ci-dessus, le SAMSAH a pour mission d'accompagner des personnes en situation de handicap psychique et des personnes avec troubles du neurodéveloppement à vivre à domicile, tout en réalisant leurs projets.

L'accompagnement proposé est personnalisé, et peut notamment porter sur :

- Un appui à la gestion de la vie quotidienne ;
- Des apprentissages concernant les démarches administratives ;
- Un soutien psychologique ;
- La coordination des soins médicaux et paramédicaux ;
- Le soutien de l'entourage ;
- Un soutien dans les démarches de réinsertion professionnelle ;
- Une aide à l'accès aux activités de loisirs ;
- Le développement de partenariat avec les différents professionnels intervenant auprès de la personne (mandataire judiciaire, bailleur, services sociaux,...).

Les paragraphes ci-dessous déclinent les différentes possibilités d'accompagnement, mais cela est adapté en fonction des besoins de chaque usager.

4.2.1 L'accompagnement autour de la vie quotidienne

L'accompagnement à la vie quotidienne est un des axes principaux d'intervention de l'équipe du SAMSAH. Il vise à aider les usagers à acquérir une autonomie dans les aspects essentiels de leur quotidien, tout en tenant compte de leurs capacités et de leurs besoins spécifiques.

Pour les usagers suivis, l'acquisition d'une certaine stabilité dans leur environnement, dans leur logement, est primordiale. En effet, cette stabilité favorise le bien-être, la sécurité et la prévisibilité, éléments essentiels pour tout processus d'autonomisation.



Chaque usager bénéficie d'un accompagnement qui s'adapte à son projet de vie. Un travail d'évaluation continue est réalisé afin d'identifier les besoins spécifiques de la personne dans différents domaines : gestion du budget, démarches administratives, logement, alimentation, hygiène corporelle, ...

Pour certains usagers, des apprentissages sont envisageables et pourront être progressivement mis en œuvre. Cependant, pour d'autres, des relais vers des professionnels spécialisés peuvent être nécessaires (appui d'un assistant social, d'un mandataire judiciaire, d'aides à domicile, d'infirmiers libéraux, ...).

Cet accompagnement à la vie quotidienne est décliné dans différents domaines :

- La gestion du logement : conseils pour l'entretien du logement, se sentir « bien chez soi », voir pour certains usagers appui à la recherche d'un nouveau logement ;
- La gestion du budget : aider l'usager à comprendre et gérer son budget, le cas échéant en lien avec son mandataire ;
- Les démarches administratives : accompagner les usagers dans certaines démarches administratives (demande d'aides, logement, inscription à des services publics, etc.) ;
- L'alimentation : le SAMSAH propose des ateliers de cuisine, soit en petits collectifs (3 usagers), soit à domicile, permettant ainsi l'expérimentation de nouvelles recettes, et le développement des apprentissages ;
- L'hygiène corporelle : l'accompagnement vise à faire prendre conscience à l'usager de ses besoins, par le biais de conseils et de stimulation régulière.

4.2.2 L'accompagnement au maintien d'un suivi des soins opérant :

L'accompagnement aux soins est une composante essentielle du suivi des usagers, visant à favoriser l'accès et l'adhésion aux soins médicaux et paramédicaux tout en respectant les choix et les rythmes de chacun. L'équipe du SAMSAH n'est pas directement actrice des soins, mais elle joue un rôle clé dans l'accompagnement vers le suivi médical, en apportant un soutien au quotidien aux usagers.

Le rôle de l'équipe est principalement d'orienter les usagers vers les professionnels de santé appropriés et de les accompagner dans la mise en place d'un suivi régulier. Cela nécessite d'identifier en amont, avec l'usager, ses besoins en termes de soins somatiques et psychiques, et d'accompagner, pour certains, dans les démarches nécessaires, voir pour d'autres d'être présents en soutien lors des rendez-vous. L'idée étant toujours de maintenir les acquis de la personne et de l'appuyer en fonction de ses besoins et demandes.

Pour certains usagers, l'adhésion aux soins est complexe, et l'équipe veille à encourager cela, ce qui peut être particulièrement difficile pour certaines personnes en raison du déni de la maladie ou des craintes liées aux soins. Pour ce faire, les infirmiers ont notamment développé un groupe de parole, dénommé « groupe santé », permettant de travailler l'acceptation de la maladie, en expliquant ses conséquences dans la vie quotidienne et la nécessité de l'observance du traitement. Cela permet aux usagers de mieux comprendre leur maladie, d'échanger entre pairs et de prendre une part active dans leur suivi médical.



Le SAMSAH met également l'accent sur la prévention, en proposant notamment des ateliers de mise en mouvement (marche, musculation, vélo, ...) pour encourager les usagers à pratiquer une activité physique régulière. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser le bien-être psychique et physique, en permettant aux usagers d'améliorer leur condition physique, de renforcer leur estime de soi et de développer des habitudes de vie saines.

L'approche de l'équipe du SAMAH sur le volet santé permet de proposer un accompagnement qui n'est pas uniquement centré sur les soins médicaux, mais sur l'ensemble de la santé de l'utilisateur, en incluant un volet préventif et éducatif, ainsi qu'un soutien pratique pour la mise en œuvre des soins nécessaires. La présence de deux infirmiers au sein de l'équipe facilite également l'évaluation clinique, grâce à des temps d'observation du comportement, à des entretiens infirmiers réguliers, à une connaissance du réseau partenarial en termes de professionnels médicaux et paramédicaux.

4.2.3 Le développement des habiletés sociales :

L'accompagnement des usagers dans le développement de leurs habiletés sociales est essentiel pour favoriser leur inclusion et leur autonomie dans la vie sociale, professionnelle et citoyenne. Cette dimension vise à améliorer la capacité des usagers à interagir avec les autres, à développer des relations sociales positives et à mieux gérer les situations de la vie quotidienne qui nécessitent des compétences sociales.

L'objectif principal de l'accompagnement dans les habiletés sociales est de permettre à chaque usager de mieux comprendre et maîtriser les codes sociaux, les interactions avec autrui et les comportements « attendus » dans différents contextes de la vie quotidienne (ex : aller acheter du pain, prendre un rendez-vous, commander un café, ...).

L'accompagnement proposé vise également à renforcer l'estime de soi et la confiance en soi, afin d'aider l'utilisateur à mieux gérer les interactions avec son entourage familial, professionnel ou social.

Le SAMSAH prend en compte les besoins individuels des usagers en matière de compétences sociales, en s'appuyant sur une évaluation initiale des difficultés et des besoins spécifiques de chaque personne.

Cet accompagnement peut se réaliser par le biais d'entretiens individuels, mais aussi par le biais d'ateliers collectifs, grâce à des mises en situation associant plusieurs usagers. Le souhait est de permettre aux usagers de vivre des expériences sociales dans un cadre sécurisé et bienveillant, permettant ensuite de faciliter l'expérimentation sur l'extérieur.

Au regard des compétences de chacun, l'accompagnement est souple, prenant en compte les rythmes et les capacités de chacun.

4.2.4 L'accompagnement à la vie sociale :

L'accompagnement à la vie sociale et citoyenne est essentiel pour permettre aux usagers de participer activement à la vie locale s'ils le souhaitent, de comprendre et d'exercer leurs droits. Cet accompagnement contribue à leur autonomie sociale et à leur intégration.



L'une des missions du SAMSAH est de diffuser les informations nécessaires pour permettre aux usagers de connaître leurs droits et les possibilités d'action qui s'offrent à eux, tant sur le plan administratif que social (démarches administratives, offre de loisirs et culturelle, ...).

Le partenariat avec d'autres acteurs du territoire est ici essentiel, afin de soutenir cette dimension de l'accompagnement. Le SAMSAH encourage les usagers à s'investir dans des activités qui favorisent la socialisation, l'échange et l'intégration dans la vie locale (ex : participation aux activités proposées par le Groupe d'Entraide Mutuelle de Challans, information sur le forum des associations, ...).

Certains usagers ont pu intervenir en tant que bénévoles dans des associations, ce qui est source de valorisation.

Un autre volet essentiel de l'accompagnement à la vie sociale et citoyenne est l'explication des droits et devoirs du citoyen. Le SAMSAH aide les usagers à comprendre et à exercer leur droit à la citoyenneté (droit de vote, tri des déchets, respect de l'environnement, ...).

Certains usagers peuvent éprouver des difficultés à s'intéresser à la vie locale, à la politique ou à des sujets plus larges, souvent en raison de leur maladie, qui peut rendre l'utilisateur plus centré sur ses propres besoins. L'équipe peut parfois aider à la compréhension, en expliquant, en reformulant de manière simple et adaptée.

4.2.5 Les spécificités de l'accompagnement des personnes avec TSA :

Au regard de l'accompagnement récent de ce public, une réflexion sur les besoins spécifiques de ces personnes a été menée lors de l'élaboration de ce projet de service :

- La communication : la communication peut être un défi pour certains adultes TSA. Il est important d'adopter une communication claire, structurée et, si nécessaire, de recourir à des moyens alternatifs comme des supports visuels...
- Le soutien dans les interactions sociales : les personnes avec TSA peuvent avoir des difficultés à comprendre les codes sociaux, les indices émotionnels et à gérer les relations interpersonnelles. L'accompagnement doit inclure des stratégies pour aider à améliorer ces compétences par du renforcement positif.
- L'aide à l'autonomie et à l'organisation : l'accompagnement peut porter sur l'acquisition de compétences de vie quotidienne, de gestion du temps, de l'argent, ou encore de l'organisation.
- Les difficultés sensorielles : Les personnes avec autisme sont souvent sensibles à certains stimuli sensoriels (lumière, son, texture). L'accompagnement doit veiller à créer un environnement adapté, avec des aménagements possibles pour limiter ces sources de stress.
- La gestion des comportements et des émotions : Les troubles du comportement peuvent parfois résulter de l'anxiété ou de la frustration. L'accompagnement doit inclure des stratégies pour prévenir les crises et aider à la régulation émotionnelle, en s'appuyant sur des techniques comme la relaxation ou la gestion de l'anxiété.
- Le respect du rythme et des préférences personnelles : Il est important de respecter le rythme de la personne, en évitant de lui imposer des changements trop brusques. Les préférences et les intérêts spécifiques (souvent intenses) peuvent être des points d'entrée pour des activités ou des interventions personnalisées.



4.2.6 La fin d'accompagnement :

Une attention particulière est portée sur la préparation de la fin de l'accompagnement de chaque usager. En effet, l'accompagnement par le SAMSAH est une étape du parcours de vie de la personne, et n'a pas vocation à s'inscrire dans le temps.

La fin d'accompagnement doit être préparée en amont, avec l'usager, afin de garantir une transition douce et respectueuse des choix et des besoins de la personne.

La préparation à la fin d'accompagnement inclut une réflexion partagée sur l'avenir de l'usager, en tenant compte de ses capacités, de ses objectifs de vie. Cela peut impliquer une préparation progressive à une nouvelle forme de suivi, une orientation vers d'autres structures médico-sociales, ...

Cette démarche doit également être réalisée en lien avec la famille et les partenaires si nécessaire, afin de garantir une continuité dans le parcours de l'usager et un soutien adéquat après la fin de l'accompagnement.

Un bilan de l'accompagnement est systématiquement réalisé avec la personne avant la fin de la prise en charge, et cette décision est soumise à l'avis de la MDPH. L'équipe du SAMSAH reste en soutien de l'usager durant deux à trois mois après la fin d'accompagnement.

4.3 Les modalités d'accompagnement et les outils utilisés

4.3.1 Les modalités d'intervention :

Le SAMSAH propose un accompagnement personnalisé, en combinant différentes modalités d'intervention :

- **Visites à domicile** : elles permettent d'établir un lien de proximité avec l'usager dans son environnement quotidien et d'apporter des conseils personnalisés, notamment dans les domaines de la gestion de la vie quotidienne, du logement et de son aménagement, de l'alimentation, ou de l'hygiène. En début d'accompagnement, l'intervention des professionnels à domicile peut être vécue comme intrusive, d'où la nécessité de travailler progressivement le lien de confiance. L'intervention à domicile permet de comprendre comment la personne fonctionne dans son environnement, et vient ainsi alimenter l'évaluation réalisée lors des premiers mois d'accompagnement. Les visites à domicile permettent également de rassurer, de limiter les angoisses et de maintenir le lien lorsque l'usager va moins bien et qu'il n'est plus en capacité de se déplacer à l'extérieur.
- **Entretiens individuels** (à domicile ou au sein du service) : ils permettent d'évaluer l'état de santé de la personne, ses besoins d'accompagnement, et d'ajuster les interventions en fonction de l'évolution de la situation de l'usager. Les entretiens sont aussi un espace pour discuter des émotions, des préoccupations, ...
- **Ateliers collectifs** (sport, cuisine, musique, habiletés sociales, ...) : ils sont conçus pour favoriser les échanges, l'apprentissage et la socialisation des usagers.
- **Groupes de parole** (organisation de la semaine, santé, ...) : ils sont organisés pour permettre aux usagers d'exprimer leurs ressentis, leurs émotions et leurs difficultés dans un cadre bienveillant et sécurisé.



L'admission d'un nouvel usager au SAMSAH est fondée sur un principe de libre adhésion de la personne à son accompagnement. Malgré ce principe, des questionnements éthiques émergent régulièrement lors des réunions cliniques, car il est parfois nécessaire de stimuler l'engagement des usagers dans les différents accompagnements proposés. Certains usagers peuvent en effet, au regard de leurs difficultés psychiques, avoir une perte d'élan vital et développer une certaine inertie, avoir des difficultés à se motiver ou à s'impliquer activement dans l'accompagnement.

L'objectif est d'accompagner les usagers vers plus d'autonomie, en les soutenant à la fois dans leurs choix, sans forcer, mais en étant présents pour les inciter à prendre part à leur parcours, à leur rythme et selon leurs capacités. L'équipe réfléchit à travailler avec les usagers un plan de crise conjoint, qui doit être coconstruit avec les usagers (et leur famille s'ils le souhaitent), afin d'assurer une gestion proactive des crises et de réfléchir en amont aux interventions pouvant être mises en place en cas de besoin.

4.3.2 Les outils de la loi 2002-2, le projet personnalisé et la référence :

Le SAMSAH a mis en place les différents outils issus de la loi du 2 janvier 2002, notamment :

- Le contrat d'accompagnement (Document Individuel de Prise en Charge) : Le contrat formalise les modalités d'accueil et d'accompagnement de la personne. Il précise les droits, les obligations et les engagements de l'établissement et de l'utilisateur.
- Le livret d'accueil : Ce document présente le SAMSAH, ses missions, ses objectifs, et les services proposés. Il permet à l'utilisateur de comprendre le fonctionnement du service et ses droits, facilitant ainsi son intégration.
- Le règlement de fonctionnement : Il fixe les règles de fonctionnement et d'organisation du SAMSAH.
- Le Conseil de la Vie Sociale : Il s'agit d'une instance favorisant l'expression des personnes accompagnées en leur donnant la parole. Il constitue un espace d'échange dédié à discuter de la vie et du fonctionnement de l'établissement. Les usagers du SAMSAH y sont représentés.

Par ailleurs, chaque usager participe pleinement à l'élaboration de son projet personnalisé : au sein du SAMSAH, l'utilisateur est convié à la réunion d'élaboration de son projet avec les professionnels et la cadre du service. Cette modalité de fonctionnement facilite l'investissement des usagers dans la mise en œuvre de leur projet, et permet de définir ensemble les objectifs d'accompagnement qui en découlent.

Le projet est réévalué tous les six mois en présence de l'utilisateur.

Depuis l'ouverture du SAMSAH, le choix a été fait de fonctionner avec une notion de référence partagée. Les trois professionnels de l'équipe travaillent en collaboration étroite et interviennent régulièrement auprès de chaque usager. Le rôle du référent est davantage administratif (ex : rédaction du projet personnalisé).

4.4 La mutualisation des compétences et des espaces au sein de l'établissement

La mutualisation est recherchée à l'échelle de l'EPSMS du Pays de Challans, à la fois concernant les compétences professionnelles, mais également concernant l'usage des différents espaces disponibles.

Concernant les compétences professionnelles, différents éléments peuvent être mis en exergue :

- L'équipe du SAMSAH peut être sollicitée par les autres services (FAM, FV) au regard de leur expertise clinique (ex : intervention sur les maladies mentales auprès des professionnels non formés) ou de leurs compétences en intervention systémique (ex : entretiens de couple auprès d'usagers du FV) ;
- Les professionnels du SAMSAH sont régulièrement sollicités pour participer aux commissions transversales mises en place au sein de l'établissement : Vie Intime, Affective et Sexuelle ; document unique d'évaluation des risques professionnels ; formation ; démarche qualité ; analyse des fiches d'évènements indésirables ; ...
- Le service peut s'appuyer sur les compétences d'autres professionnels de l'établissement : ergothérapeute (en cours de formation sur l'évaluation sensorielle des personnes avec TSA), éducateurs du FV et du FAM pour le parcours de certains usagers et la mise en place d'accueils temporaires, cadres des autres services, ...
- Par ailleurs, l'équipe administrative et technique de l'établissement est mutualisée et apporte son soutien au quotidien au fonctionnement des différents services.

La mutualisation est également déployée sur le versant des espaces partagés :

- La Résidence Henry Simon dispose de différents espaces (cuisine, salle d'activité, salle de groupe de parole, salle de réunion, ...) utilisés par les équipes du SAMSAH et du Foyer de vie et plus ponctuellement par celles du Foyer d'Accueil Médicalisé.
- La Résidence Henry Murail dispose quant à elle d'une salle musique, d'une salle Snoezelen ainsi que d'une salle dénommée « Espace de libération émotionnelle », lieux dans lesquels sont proposés différents ateliers initiés par les professionnels du SAMSAH.

4.5 Les partenariats et l'ouverture de l'établissement :

4.5.1 Le travail avec les familles :

Comme évoqué en point 4.1.3., la famille occupe une place importante dans le parcours de l'utilisateur, en tant que ressource et soutien au quotidien.

Le SAMSAH met un accent particulier sur la collaboration avec les familles, afin de créer un environnement favorable à l'autonomie et à l'épanouissement de la personne accompagnée. Ce travail partenarial avec les familles permet de renforcer les liens sociaux et de garantir une continuité dans l'accompagnement, même au-delà de l'intervention du service.



Le SAMSAH propose plusieurs modalités d'échanges avec les familles, notamment :

- Des entretiens individuels (au sein du service, ou parfois à domicile) : Ces entretiens permettent d'assurer une forme de cohérence entre les besoins de l'utilisateur et le soutien familial, en veillant à ce que la famille soit bien informée de l'évolution du projet de la personne. Ces entretiens permettent de discuter des préoccupations des familles et parfois de soutenir la parole de l'utilisateur. Ils offrent un espace d'écoute et de soutien, où les proches peuvent poser des questions, exprimer leurs attentes, ...
- Des groupes de parole multifamiliaux : Le SAMSAH propose également des rencontres en présence de plusieurs familles et des usagers concernés. Ces rencontres offrent l'opportunité d'échanger sur des problématiques communes, de partager des expériences et de lutter contre l'isolement parfois ressenti par certaines familles. Elles permettent aussi souvent d'aborder des questions telles que l'errance dans le parcours médical, la prise d'autonomie des jeunes adultes, ...

Le fait d'accompagner désormais plus de jeunes adultes a renforcé cette dimension : l'équipe du SAMSAH est davantage en lien avec les familles, qui peuvent par exemple avoir des questionnements autour de la projection vers un logement autonome, ou autour de l'insertion professionnelle.

Pour certains jeunes adultes, la problématique du transport pour se déplacer dans les locaux du SAMSAH reste assez prégnante, et ne facilite pas l'indépendance vis-à-vis de leurs parents.

4.5.2 Le partenariat au service du parcours des usagers :

Du fait de ses missions d'accompagnement et de coordination, le SAMSAH s'inscrit naturellement sur son territoire dans un maillage étroit de réseaux constitués dans différents champs : le social, le médico-social, le sanitaire, l'associatif mais aussi les loisirs, le bénévolat, l'emploi, la formation, ...

Le partenariat peut viser plusieurs objectifs : durant l'accompagnement mis en œuvre par le SAMSAH, il permet de favoriser un accompagnement global et cohérent de la personne ; par ailleurs, l'essence même du SAMSAH est de faciliter progressivement les relais vers les services de droit commun, et de préparer les usagers à trouver les ressources nécessaires pour « l'après SAMSAH » : il s'agit de rendre la personne actrice de son parcours de vie.

- Avec le secteur de la santé :

Le suivi médical et paramédical est, pour la plupart des usagers accompagnés, un enjeu fondamental nécessaire à un équilibre psychique et somatique. Pour ce faire, le service travaille étroitement avec les acteurs suivants : secteur de psychiatrie rattaché au Centre Hospitalier Loire Vendée Océan (médecins psychiatres, infirmiers référents) ; médecins généralistes et spécialistes ; infirmiers libéraux ; pharmacies ; ...

Ce travail de collaboration n'est pas toujours aisé au vu des difficultés de démographie médicale sur le territoire. Les liens avec le secteur de psychiatrie du CHLVO restent notamment à améliorer, cela sera détaillé dans la partie 6 du projet de service.

- Avec les acteurs sociaux et médico-sociaux :

Les travailleurs sociaux constituent un réseau essentiel pour l'accompagnement des usagers du SAMSAH, notamment sur les questions liées à l'accès au logement : mandataires judiciaires à la



protection des majeurs ; assistants sociaux ; Centres Communaux d'Action Sociale ; Maison Départementale des Solidarités et de la Famille ; Habitat et Humanisme ; ...

Les aides à domicile sont également des partenaires précieux, pour garantir pour certains usagers un accompagnement quotidien en proximité.

Le SAMSAH est également régulièrement contacté par différents services médico-sociaux : SESSAD, SAVS, ... afin d'échanger sur des situations ou pour effectuer des prises de relais.

- **Avec les professionnels de l'insertion professionnelle :**

Pour certains usagers, l'insertion professionnelle est un levier dans un parcours de réhabilitation. A ce titre, des projets ont pu être construits avec le Dispositif Multi Services Handicap Psychique de l'ADAPEI-ARIA ou avec le service de l'emploi accompagné.

Par ailleurs, l'équipe du SAMSAH est régulièrement sollicitée par la Mission Locale, qui reçoit des jeunes adultes en situation de handicap pour lesquels un accompagnement médico-social s'avère nécessaire.

- **Avec les associations culturelles, sportives et loisirs :**

Le réseau associatif conséquent du territoire permet de proposer des activités qui favorisent l'épanouissement des usagers et facilitent leur insertion dans la vie sociale : maison des Arts, médiathèque, théâtre, yoga, salles de sport, arche de Noé, ...

Certains usagers participent également à des activités proposées par le Groupe d'Entraide Mutuelle « Havre de Vie » de Challans.

4.5.3. Le développement du partenariat :

Différentes rencontres partenariales ont été réalisées début 2023, afin de communiquer sur les évolutions du service et la mise en œuvre d'un accompagnement pour les personnes avec TSA/TND. Pour ce faire, l'équipe du SAMSAH a notamment rencontré le Centre de Ressources Autisme ainsi que des SAMSAH spécialisés dans l'accompagnement des personnes avec TSA.

Une rencontre avec l'équipe de la MDPH a également été organisée afin de présenter le service et ses missions, et pour aborder la possibilité de développer une mission d'évaluation en amont de l'orientation notifiée par la MDPH. Cela a pu se concrétiser récemment.

En lien avec l'élargissement de la zone d'intervention du SAMSAH à trente minutes aux alentours de la commune de Challans, s'était posée la question de l'opportunité de développer des nouveaux partenariats avec d'autres secteurs de psychiatrie, dont les services sont rattachés au CHS Mazurelle. A ce jour, au regard du nombre de nouvelles demandes reçues sur le secteur de proximité, ces démarches n'ont pas été lancées.



5 LES RESSOURCES HUMAINES ET L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

5.1 Les qualifications et les compétences

L'organisation des ressources humaines du SAMSAH, et plus largement de l'EPSMS du Pays de Challans, est traduite dans l'organigramme annexé au présent projet de service. Les équipes administratives et techniques sont communes et interviennent auprès de l'ensemble des services de l'établissement.

L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH est composée de la manière suivante :

Infirmiers	2 ETP
Éducateur spécialisé	1 ETP
Psychologue	0,10 ETP
Cadre/direction	0,10 ETP

L'équipe du SAMSAH de l'EPSMS du Pays de Challans est composée de professionnels aux compétences complémentaires, permettant ainsi d'apporter des regards croisés quant à l'accompagnement des usagers. La pluridisciplinarité constitue un atout majeur du fonctionnement du service : en réunissant des professionnels de profils soignants et éducatifs, cela favorise un accompagnement global de la personne, enrichi par les expertises de chacun.

Missions communes aux infirmiers et à l'éducatrice spécialisée :

- Évaluer les attentes, les besoins, les capacités des personnes ;
- Accompagner des personnes dans les actes de la vie quotidienne et mettre en œuvre des activités et des ateliers d'éducation à la santé et de réhabilitation sociale, en individuel ou en groupe ;
- Favoriser l'inclusion sociale et l'ouverture vers la cité ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé ;
- Animer des groupes de parole ;
- S'inscrire dans le développement des partenariats et réseaux ;
- Médiatiser les relations avec les familles et les différents partenaires.

Missions spécifiques :

Outre ces missions partagées, chaque membre de l'équipe dispose de missions spécifiques qui découlent de ses compétences professionnelles particulières, permettant ainsi de répondre avec une expertise précise à des besoins spécifiques des usagers :

- **L'éducatrice spécialisée** : elle soutient notamment les usagers dans l'apprentissage des démarches administratives ou la mise en place de relais adaptés en fonction des capacités et compétences de chacun.
- **Les infirmiers** : ils interviennent davantage autour du suivi de la santé de la personne du fait de leurs compétences en termes d'observation clinique (évaluation et surveillance de l'évolution de l'état de santé psychique de la personne, et ses conséquences au quotidien en termes d'autonomie, de vie familiale, sociale et professionnelle) ; ils coordonnent et organisent les soins, en lien avec les partenaires médicaux et paramédicaux ; ils réalisent des entretiens infirmiers.



De plus, une psychologue, formée aux Thérapies Comportementales et Cognitives, est présente lors des réunions cliniques organisées chaque semaine, afin d'apporter son expertise dans l'analyse des situations et d'élaborer des hypothèses d'accompagnement. Elle participe également à l'étude des demandes d'admission, ainsi qu'aux réunions organisées avec différents partenaires.

L'équipe administrative de l'EPSMS assure la gestion administrative des dossiers des usagers (courriers, élaboration du contrat d'accompagnement, création du dossier informatisé, ...) ainsi que la facturation.

L'encadrement du service est assuré par la directrice de l'établissement, garante de la mise en œuvre des orientations du projet de service. Elle s'assure également de la mise en œuvre des projets personnalisés des usagers et coordonne le fonctionnement du service (planning, animation des réunions, ...). Elle veille également au développement du réseau partenarial.

La création d'un quatrième poste dans l'équipe, actée lors la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en 2020, est actuellement en réflexion. Cela sera plus particulièrement développé dans le point 6 du présent projet de service.

5.2 L'organisation du travail et la dynamique d'équipe

Le SAMSAH de l'EPSMS du Pays de Challans met en place une organisation du travail souple et adaptée aux besoins des usagers, tout en garantissant une continuité de l'accompagnement. Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h15, ce qui permet de couvrir une grande partie des besoins en matière d'accompagnement quotidien. Cependant, ces horaires sont flexibles en fonction des besoins spécifiques des usagers et des contraintes des familles.

Le service n'a pas vocation à intervenir dans des situations d'urgence, étant donné que les usagers accompagnés présentent une certaine stabilisation de leur état psychique, et dans la mesure où la situation d'urgence relève d'un service de soin. Les interventions sont donc planifiées à l'avance et se font en fonction du projet personnalisé de chaque usager. Cependant, il avait été acté à l'ouverture du service la mise en place d'une astreinte téléphonique assurée par les deux infirmiers en début de soirée, permettant d'apporter une écoute, un soutien et/ou une forme de réassurance face au mal être/aux angoisses de certains usagers. Ce dispositif d'astreinte est toujours existant actuellement, mais son maintien est questionné.

Au niveau de l'EPSMS du Pays de Challans, un système d'astreinte à destination des professionnels est également mis en place, permettant d'assurer la continuité de service et de répondre à des situations complexes sur les deux Résidences (FV et FAM).

La dynamique de travail au sein du SAMSAH repose sur une étroite collaboration entre les membres de l'équipe, avec des temps d'échange réguliers pour ajuster les interventions en fonction des besoins de chacun des usagers. L'une des particularités du SAMSAH étant d'intervenir dans la sphère privée de la personne, il est particulièrement important de travailler autour des postures professionnelles, des ressentis, des émotions, mais aussi de partager ce que chacun observe, comprend de la situation.



5.3 Les espaces de réunions, les commissions transversales et les instances

5.3.1 Les réunions d'équipe :

Le SAMSAH de l'EPSMS du Pays de Challans met en place plusieurs espaces d'échanges afin de favoriser une réflexion commune sur l'accompagnement des usagers, assurer une cohérence dans les interventions et garantir le suivi des actions décidées.

Réunion clinique hebdomadaire (tous les lundis de 9h à 11h) : Une réunion clinique se tient chaque semaine, réunissant l'ensemble de l'équipe du SAMSAH (éducatrice spécialisée, infirmiers, psychologue et cadre). Cette réunion constitue un moment clé de la semaine pour analyser et discuter les situations des usagers accompagnés, identifier leurs besoins, ajuster les accompagnements mis en place. Le croisement des regards, les échanges suscités vont permettre de coconstruire ensuite avec l'utilisateur son projet personnalisé, et d'en réinterroger la pertinence.

Lors de cette réunion, les nouvelles demandes d'admission sont également présentées, discutées et analysées en équipe.

Par ailleurs, depuis Janvier 2025, il a été convenu d'organiser, à raison d'une fois par trimestre, des réunions plus thématiques durant lesquelles la psychologue apportera des éléments théoriques et cliniques afin de renforcer les connaissances de l'équipe sur des différents sujets.

Réunion de coordination : ces réunions sont organisées deux fois par mois, durant une heure, le mercredi matin, entre la cadre et l'éducatrice spécialisée et les infirmiers. Elles permettent la transmission d'informations institutionnelles, d'échanger sur l'organisation du service et des questions diverses.

Pour toutes les réunions du service, des comptes-rendus sont systématiquement rédigés et sont accessibles sur le serveur informatique de l'EPSMS.

Réunion d'élaboration du projet personnalisé : Une réunion annuelle est organisée avec chaque usager, l'équipe de proximité et la cadre afin de faire un point sur son parcours et ajuster les objectifs du projet personnalisé. Cette réunion permet d'évaluer les progrès réalisés et de définir de nouvelles orientations pour l'année à venir. Un bilan semestriel est ensuite réalisé entre l'utilisateur et l'équipe. Le projet personnalisé est retranscrit dans le dossier informatisé de l'utilisateur, et une copie lui est remise pour signature.

Analyse des pratiques professionnelles : A raison de cinq fois par an, des temps d'analyse des pratiques professionnelles sont organisés, animés par une psychologue extérieure. L'équipe du SAMSAH y participe avec les autres professionnels des équipes de jour du FAM et du FV. Cet espace permet aux professionnels d'exprimer leurs ressentis, de réfléchir à leurs pratiques et postures professionnelles.

Par ailleurs, une réunion de **l'équipe de direction** est organisée tous les lundis après-midi, afin d'assurer un suivi du fonctionnement de l'ensemble des services, et d'apporter les réponses nécessaires.



5.3.2 Les commissions et instances :

Les commissions transversales sont des espaces de réflexion qui permettent de traiter des thématiques spécifiques, de manière collective et pluridisciplinaire, au sein de l'EPSMS du Pays de Challans.

L'équipe du SAMSAH participe notamment aux commissions suivantes :

- **Vie intime, affective et sexuelle** : cette commission se réunit régulièrement pour réfléchir à l'accompagnement des usagers et résidents en matière de vie intime, affective et sexuelle. Elle permet des échanges autour de questionnements éthiques.
- **Formation** : La commission formation a pour mission de veiller à la montée en compétence continue des professionnels de l'EPSMS. Elle participe à l'élaboration du plan de formation annuel.
- **Document unique d'évaluation des risques professionnels** : la commission DUERP a pour objectif de s'assurer de la sécurité des professionnels au sein de l'établissement. Elle procède à l'identification des risques professionnels et propose des mesures préventives.
- **Comité de pilotage Qualité** : c'est une instance stratégique qui a pour rôle de superviser les démarches d'amélioration continue de la qualité au sein de l'établissement.
- **Analyse des fiches d'événements indésirables** : cette commission se réunit mensuellement pour analyser les incidents et événements indésirables survenus au sein de la structure.

Par ailleurs, les professionnels participent également à différents groupes de travail mis en place en fonction de projets spécifiques (habitat inclusif, Semaines d'Information en Santé Mentale, évolution de l'offre, ...).

Des instances stratégiques sont également réunies tout au long de l'année, permettant d'assurer la transparence, la concertation et la représentation des différents acteurs de l'établissement dans la prise de décision :

- **Conseil d'Administration** : Il définit la politique générale de l'établissement et délibère sur ce qui concerne les orientations stratégiques et le budget de l'établissement. Il est composé de 12 administrateurs : élus de la ville de Challans ; élus du Conseil Départemental de Vendée ; élus du Conseil de la Vie Sociale ; représentants du personnel ; personnes qualifiées.
- **Comité Social d'Établissement** : Le CSE est présidé par la directrice et est composé de représentants du personnel élus. C'est une instance appelée à donner son avis sur les orientations générales de l'établissement et ses principales règles de fonctionnement. Cette instance a également pour mission de contribuer à la protection de la santé, de la sécurité des agents, et à l'amélioration des conditions de travail.
- **Conseil de la Vie Sociale** : Le CVS est composé de représentants des usagers et des familles, ainsi que des représentants du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation, les projets de travaux et d'équipements, ...



5.4 Le cadre de travail et les outils

Les locaux du SAMSAH sont situés à proximité de la Résidence Henry Simon. L'équipe dispose d'un bureau dédié, mutualisé entre les trois professionnels d'accompagnement (infirmiers et éducatrice spécialisée). Cet espace partagé facilite les transmissions et les échanges entre professionnels, mais peut parfois ne pas être adapté pour recevoir des usagers en entretien individuel par exemple. Dans ce cas, les professionnels peuvent utiliser un bureau individuel à proximité (bureau de la psychologue du FV).

En termes de locaux, le SAMSAH dispose d'une pièce dédiée à l'atelier cuisine, aménagée en conséquence avec du matériel adapté (four, micro-ondes, plaques de cuisson), à l'image de ce que les usagers peuvent avoir à leur domicile. L'objectif étant de favoriser les apprentissages et le transfert de compétences dans leur logement par la suite.

Une salle dénommée « groupe de parole » est utilisée lors des entretiens avec les familles ou lors des réunions de projet personnalisé. Les professionnels peuvent également utiliser la salle de réunion, mutualisée (tout comme les autres espaces) avec les équipes du Foyer de vie.

Les usagers disposent d'une salle de pause qui leur est dédiée, et dont l'aménagement a été pensé avec eux. Un accès à un poste informatique est proposé.

Deux véhicules sont plus particulièrement affectés aux professionnels du SAMSAH, ainsi qu'un vélo électrique pour les visites à domicile faites à proximité du service. Chaque professionnel dispose d'un téléphone portable ainsi que d'un poste informatique dédié.

Un serveur informatique, comportant une arborescence avec des droits d'accès individuels selon l'affectation du professionnel, permet d'accéder aux procédures institutionnelles, aux comptes-rendus de réunions et d'instances, aux actualités de l'établissement, aux informations spécifiques au SAMSAH, ...

Les informations relatives aux usagers sont centralisées dans le « Dossier de l'Usager Informatisé » LIVIA. Ce logiciel métier permet de regrouper les informations administratives, l'agenda, les transmissions, les écrits professionnels, le projet personnalisé, ...

Des dysfonctionnements ont conduit la direction à engager un changement de logiciel, cela sera effectif en 2026.

De plus, différentes applications métiers sont utilisées : AGEVAL pour la déclaration des fiches d'évènements indésirables et le suivi du plan d'actions qualité ; ELAP pour la gestion des plannings ; DIMO MAINT pour le suivi des demandes d'intervention technique.

5.5 La politique de formation et la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences

La formation continue est un pilier fondamental de l'amélioration de la qualité. Elle constitue un levier essentiel pour garantir que les professionnels disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour répondre aux besoins des usagers, tout en s'adaptant aux évolutions du secteur médico-social.



Chaque professionnel du SAMSAH peut émettre, lors de l'entretien annuel d'évaluation, une à deux demandes de formation. Ces demandes sont ensuite recensées par le service des ressources humaines, puis étudiées en commission formation. Le plan de formation est établi annuellement, et diffusé à tous les professionnels.

Ces dernières années, les professionnels du service ont notamment pu bénéficier des formations suivantes : intervention à domicile, approche systémique, Snoezelen, ainsi que des formations plus spécifiques à l'accompagnement des personnes avec TSA : stratégies d'accompagnement des personnes avec TSA, développement des habiletés sociales, kit A B C, comportements problèmes.

En parallèle de ces actions de formation continue, l'établissement soutient également les initiatives de formation diplômante. Cela permet de favoriser la progression de carrière et de valoriser les parcours professionnels au sein de l'établissement.

L'établissement offre également la possibilité de réaliser des stages par comparaison dans d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux. Ces stages permettent de comparer les pratiques et les approches, d'élargir les connaissances et d'apporter des solutions innovantes à l'accompagnement des usagers.

L'équipe participe également à un séminaire annuel organisé pour l'ensemble des professionnels de l'établissement. Cette journée permet, souvent par le biais d'intervenants extérieurs, de partager les réflexions autour d'une thématique commune, et d'être sensibilisés aux évolutions du secteur médico-social. Ces séminaires favorisent également une dynamique collaborative au sein de l'établissement.

Les professionnels du SAMSAH accueillent régulièrement des stagiaires en cours de formation diplômante d'éducateur spécialisé ou d'infirmier. Cela permet tout d'abord de favoriser la transmission de connaissances, d'acculturer ces futurs professionnels aux pratiques professionnelles du secteur médico-social, mais aussi de requestionner l'accompagnement proposé aux usagers, grâce à de nouvelles idées ou des interrogations de leur part.



6 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Cette partie détaille les différents axes d'amélioration identifiés au sein du SAMSAH, ainsi que leurs échéances et modalités de réalisation. Elle s'appuie également sur différents aspects évoqués lors de l'élaboration du CPOM et du Projet d'établissement.

La déclinaison de ces différents objectifs en actions d'amélioration a été réfléchi conjointement avec l'équipe de professionnels, lors de la réalisation de l'auto évaluation sur le 2nd semestre 2024.

Objectif n°1 : La poursuite de la montée en charge et de la diversification du public accompagné au sein du SAMSAH

- **Action n°1 : Poursuivre la montée en charge du service**

Contexte :

Comme cela a été validé lors de la signature du CPOM, l'augmentation du nombre d'utilisateurs accompagnés par le SAMSAH est à mettre en lien avec l'évolution du dispositif multi-accueil sur le FAM.

Cette montée en charge, débutée en 2021, a permis un passage de 14 à 18 places sur ces trois dernières années. En 2025, il est normalement attendu que le SAMSAH accompagne 20 usagers en file active sur l'année, puis 22 en 2026. Cette évolution atteint désormais ses limites, dans la mesure où l'équipe de professionnels n'a pas à ce jour été renforcée.

Cela sera abordé dans l'objectif n°4 relatif aux ressources humaines.

Résultat attendu :

- Finaliser la montée en charge du service, sous réserve de l'obtention d'un poste supplémentaire.

Échéance : 2026.

- **Action n°2 : S'adapter à l'accompagnement de personnes avec TSA/TND**

Contexte : Afin de poursuivre l'adaptation des modalités d'accompagnement aux personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, l'équipe souhaite développer davantage les outils d'évaluation.

Pour ce faire, le SAMSAH pourra notamment s'appuyer sur les compétences de la psychologue présente au sein du service, ainsi que sur l'ergothérapeute du FAM concernant l'élaboration de profils sensoriels.

En fonction de l'évolution du public accompagné, une formation à la réalisation des évaluations fonctionnelles pourra être réfléchi pour les trois professionnels du service. L'évaluation fonctionnelle mesure en effet les capacités de l'utilisateur à mettre en œuvre les compétences issues de divers domaines (communication, motricité, autonomie...) dans différents contextes (familial, professionnel...).

Résultats attendus :

- S'appuyer sur les compétences de la psychologue et de l'ergothérapeute pour développer les évaluations ;
- Former les professionnels d'accompagnement à la réalisation des évaluations fonctionnelles ;
- Réaliser des évaluations fonctionnelles.

Échéance : 2030



- **Action n°3 : Aménager une salle d'apaisement pour les usagers du SAMSAH**

Contexte : Une réflexion est en cours quant à la possibilité d'aménager une salle d'apaisement (hypo stimulante) dans les locaux. L'objectif serait de créer un espace où un usager peut se retirer lorsqu'il se sent submergé par les stimuli environnementaux, afin de favoriser le calme et la régulation émotionnelle.

Résultats attendus :

- S'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques et la veille documentaire pour définir le contenu et les modalités de fonctionnement de ce lieu ;
- Aménager ce lieu en y associant les usagers.

Échéance : 2026

Objectif n°2 : Le développement d'ateliers à destination des usagers

- **Action n°1 : Poursuivre les ateliers mis en place en matière d'habiletés sociales**

Contexte : Depuis novembre 2024, un groupe d'entraînement aux habiletés sociales co-animé par 2 professionnels est mis en place, et continuera de se développer en 2025. A ce jour, il est constitué de 4 usagers ayant des difficultés sociales similaires. Les usagers se mettent en situation d'interactions sociales dans divers contextes : saluer les autres usagers à son arrivée au SAMSAH, faire une demande aux professionnels dans le bureau, avoir une conversation téléphonique pour prendre un rendez-vous, écrire un SMS... Chaque mise en scène est suivie d'un échange sur les ressentis et les évolutions possibles.

L'objectif de ce temps collectif est de permettre aux usagers de gagner en communication sociale et d'apprendre les codes sociaux : regarder, remercier ... Les usagers sont également en demande d'aide sur le contenu des échanges. L'équipe diversifie les sujets des jeux de rôle pour que cela se transpose à leur vie quotidienne en expérimentant plusieurs pistes possibles : être à un repas de famille, croiser une personne dans la rue ... Cet atelier est hebdomadaire car des mises en situations répétées et régulières facilitent la généralisation des apprentissages.

Ces mises en situation ont lieu dans un premier temps au sein du service (afin de proposer un cadre expérientiel rassurant), avant une expérimentation dans les actes de la vie courante.

Résultat attendu :

- Réaliser des ateliers d'habiletés sociales et évaluer les apprentissages des usagers.

Échéance : 2025-2026

- **Action n°2 : Développer des ateliers d'habitation aux soins**

Contexte : Lors de l'élaboration du projet de service, a émergé comme axe d'amélioration la possibilité de proposer à certains usagers des ateliers d'habitation aux soins. Cet atelier serait destiné aux personnes (atteintes de troubles psychiques et/ou de troubles du neurodéveloppement) pour lesquelles l'accès aux soins peut être complexe, notamment en raison d'angoisses ou d'anxiété. Les séances d'habitation sont conçues comme des séances d'apprentissage permettant une meilleure appréhension des soins grâce à la répétition des gestes et à la familiarisation avec les outils médicaux.

Ces ateliers pourraient être menés par les infirmiers de manière transversale au sein de l'EPSMS du Pays de Challans, en fonction des besoins identifiés.



Résultats attendus :

- Mettre en place un groupe de travail entre les infirmiers de l'EPSMS pour définir le contenu du projet ;
- Réaliser des ateliers d'habituations aux soins et évaluer les bénéfices apportés aux usagers.

Échéance : 2026-2027

Objectif n°3 : L'adaptation des outils institutionnels et leur communication

- **Action n°1 : Mettre à jour et adapter les outils issus de la loi 2002-2**

Contexte : Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ont été élaborés en 2020, mais nécessiteraient une mise à jour au regard des dernières évolutions du service. Les usagers pourront être associés à ces travaux afin de s'approprier au mieux ces outils.

Par ailleurs, le Document Individuel de Prise en Charge, dénommé au SAMSAH « contrat d'accompagnement et d'autonomisation », est obsolète et peu adapté en termes de compréhension. Il sera donc à actualiser, avec l'appui de la responsable qualité.

Résultats attendus :

- Mettre à jour les différents outils (DIPC, livret d'accueil, règlement de fonctionnement) en associant les usagers et les professionnels ;
- Définir les modalités de communication de ces outils aux usagers et repenser la mise en œuvre d'un kit d'accueil.

Échéance : 2025-2026

- **Action n°2 : Relancer des enquêtes de satisfaction régulières :**

Contexte : L'enquête de satisfaction est un outil incontournable pour soutenir la participation des usagers et améliorer la qualité de leur accompagnement. La dernière enquête au sein du SAMSAH a été menée en 2018, auprès des usagers accompagnés et de leurs proches. Il est proposé de relancer cette démarche de manière globale, puis de réfléchir à la construction d'une enquête plus spécifiquement destinée aux usagers en fin d'accompagnement.

Résultats attendus :

- Proposer une enquête de satisfaction à destination des usagers et des familles en 2025 ;
- Construire une enquête spécifique à remettre à chaque usager en fin d'accompagnement.

Échéance : 2025-2026

- **Action n°3 : Déployer le nouveau « dossier informatisé de l'utilisateur »**

Contexte : les dysfonctionnements rencontrés avec l'éditeur du logiciel LIVIA, actuellement utilisé sur l'EPSMS, ont conduit la direction de l'établissement à engager des démarches pour bénéficier d'une subvention afin de changer de logiciel. Ce changement est attendu pour 2026.

Résultats attendus :

- Former les professionnels à l'utilisation de ce nouveau logiciel ;
- Effectuer le transfert des données ;
- Déployer l'usage du logiciel.

Échéance : 2026



Objectif n°4 : L'évolution des ressources humaines

- **Action n°1 : Créer un poste supplémentaire afin de pouvoir poursuivre la montée en charge engagée**

Contexte : Dans le cadre de la création du dispositif multi accueil du FAM, actée lors de la signature du CPOM en 2020, était prévu, pour accompagner la montée en charge du nombre de personnes suivies au SAMSAH, le transfert d'un poste d'AES du FAM vers l'équipe du SAMSAH.

Cette solution a dû rapidement être écartée, au regard de la charge de travail générée par le développement des accueils temporaires.

Lors de la réunion de dialogue de gestion de Mars 2023, l'ARS et le Conseil Départemental ont indiqué que ce 4^{ème} poste ne pourrait pas faire l'objet de moyens nouveaux.

La situation financière actuelle de l'EPSMS du Pays de Challans, au vu de l'augmentation des charges de personnel et de l'inflation, ne permet plus de supporter ce poste supplémentaire à moyens constants. De ce fait, et après étude des ratios de personnels en SAMSAH, des démarches vont être relancées auprès de l'ARS et du CD pour réaborder cette question. En effet, le ratio de personnel du SAMSAH de l'EPSMS est inférieur de moitié à celui des autres SAMSAH interrogés sur le Département.

Une poursuite de la montée en charge du service sans professionnel supplémentaire mettrait en péril la qualité des accompagnements proposés aux usagers.

Résultats attendus :

- Étudier les ratios de personnel en SAMSAH ;
- Solliciter une rencontre auprès du CD et de l'ARS ;
- Créer un poste supplémentaire permettant de poursuivre la montée en charge du service.

Échéance : 2026

- **Action n°2 : Continuer de développer les compétences des professionnels par le biais de la formation continue :**

Contexte : Les professionnels du service bénéficient de formations continues régulièrement, en lien avec l'évolution du public accompagné et les modalités d'accompagnement. Cette démarche est appréciée des professionnels et favorise le développement des compétences, et l'acculturation aux évolutions des pratiques d'accompagnement.

Résultats attendus :

- Proposer des formations sur l'accompagnement des personnes TSA/TND et les évaluations fonctionnelles (utilisation d'outils d'évaluation fonctionnelle, permettant de mieux comprendre les besoins, capacités et potentialités des usagers) ;
- Proposer des formations sur la prévention du risque de rupture de parcours.

Échéance : 2025 à 2030

Objectif n°5 : Le développement du partenariat

- **Action n°1 : Renforcer le partenariat avec le service de psychiatrie**

Contexte : Les liens avec le service de psychiatrie se sont distendus ces dernières années, sans doute en lien pour partie avec une démographie médicale tendue sur le territoire. Il est important, afin d'améliorer l'accompagnement des usagers du SAMSAH, de garantir une prise



en charge cohérente, pluridisciplinaire et d'éviter des ruptures de parcours de soin pour les usagers ayant des troubles psychiatriques, de renforcer les liens entre les services.

Résultats attendus :

- Proposer de manière plus régulière des réunions de concertation entre les équipes du SAMSAH et le service de psychiatrie pour échanger sur les besoins spécifiques des usagers et définir des parcours d'accompagnement adaptés ;
- Actualiser la convention de partenariat existante entre les deux établissements.

Échéance : 2025 à 2030

• **Action n°2 : Mettre en place des rencontres inter SAMSAH**

Contexte : En 2025, les professionnels du SAMSAH rencontreront l'équipe du SAMSAH TSA de l'ADAPEI-ARIA, en cours de création sur le territoire, ainsi que l'équipe du SAMSAH porté par l'association AREAMS, spécialisé dans l'accompagnement de personnes avec troubles psychiques.

L'objectif, à moyen terme, serait de pouvoir développer des rencontres plus régulières pour échanger sur les pratiques professionnelles et partager des outils d'accompagnement.

Résultats attendus :

- Organiser des réunions périodiques inter-SAMSAH pour échanger sur les pratiques professionnelles, les outils d'accompagnement et les projets en cours ;
- A plus long terme, proposer des formations ou journées d'étude ouvertes à plusieurs SAMSAH pour encourager les échanges inter-structures et développer des compétences partagées.

Échéance : 2025 à 2030

• **Action n°3 : Participer à l'élaboration et au déploiement du projet d'habitat inclusif porté par l'EPSMS du Pays de Challans**

Contexte : L'EPSMS du Pays de Challans cherche à mettre en œuvre un dispositif d'habitat inclusif pour offrir aux usagers une solution d'hébergement adaptée à leurs besoins et respectueuse de leur autonomie, tout en facilitant leur inclusion sociale.

Ce projet, visant à la création d'une résidence autonome d'une quinzaine de logements sur le terrain de l'EPSMS, permettrait à 8 personnes en situation de handicap, adultes, accueillies en institutions ou vivant dans leurs familles, d'expérimenter ou de ré-expérimenter la vie en logement ordinaire, dans un cadre sécurisant.

Le projet proposé par l'EPSMS a été retenu par le Département fin 2023, et a reçu également l'aval de la CNSA en Avril 2024. Reste à lever la problématique de la faisabilité du projet architectural et de ses modalités de financement, qui nécessitera une poursuite des négociations engagées avec différents bailleurs sociaux.

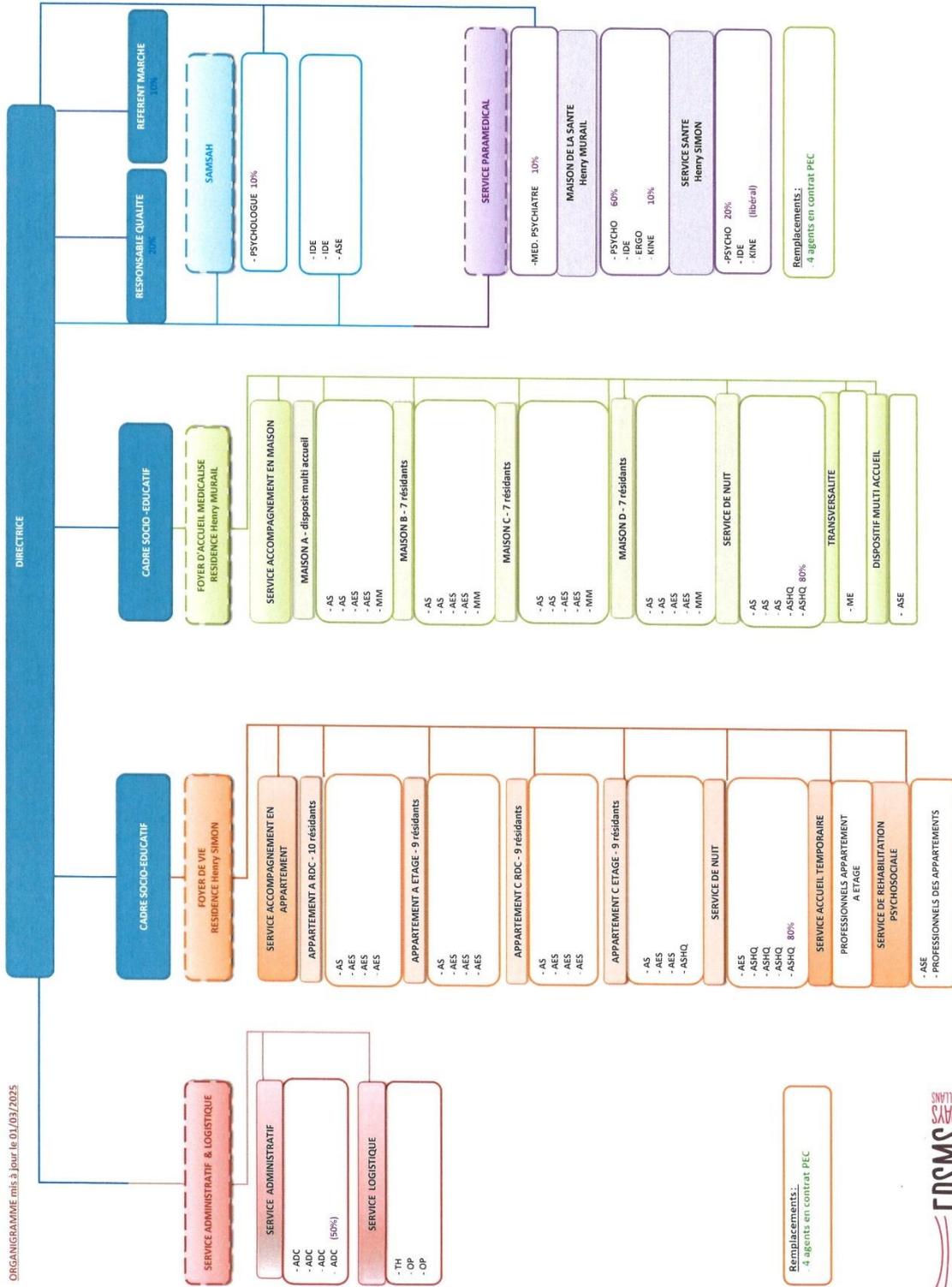
Résultats attendus :

- Définir et élaborer un projet de construction architecturale en partenariat avec un bailleur social ;
- Relancer le groupe de travail interne, incluant des professionnels du SAMSAH, sur la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée ;
- Déployer le projet d'habitat inclusif, en y associant les futurs habitants.

Échéance : 2025 à 2030



ANNEXE 1 – Organigramme EPSMS anonymisé : point 5.1



ANNEXE 2 - Process d'élaboration du projet personnalisé : point 4.3.2

	PROCEDURE Résidence Henry Simon / Résidence Henry Murail / SAMSAH Elaboration et réactualisation des projets personnalisés	Réf : ACC/PR/004/V01 Date de création : 29/09/2022 Date de mise à jour : 29/09/2022 Page 1 sur 6

	Prénom NOM, Fonction	Date
Rédacteur(s)	Commission « Référent » et PP	29/09/2022
Vérificateur	Jean-Louis HEGE, Cadre socio éducatif	29/09/2022
Approbateur	Claire VALLEE, directrice	29/09/2022

I. Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit la manière d'élaborer le projet personnalisé d'un usager et de le réactualiser. Elle est destinée aux professionnels de l'EPSMS du Pays de Challans.

II. Textes et recommandations

Sources : loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (art. L. 311-3 du CASF)

III. Historique

Date de création du document : 29/09/2022

Date de modification / Motif / Modifications : Janvier 2024 : nouvelle mise en page dans le cadre de l'harmonisation de la nouvelle trame. Suite au nouveau référencement mis en place, la version démarre à 01.

IV. Abréviations – Définitions

La notion de projet personnalisé est inscrite au sein de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (art. L. 311-3 du CASF).

Ce cadre légal prévoit clairement que la personne accompagnée participe autant que possible à l'élaboration, la mise en œuvre et la réactualisation de son projet personnalisé.

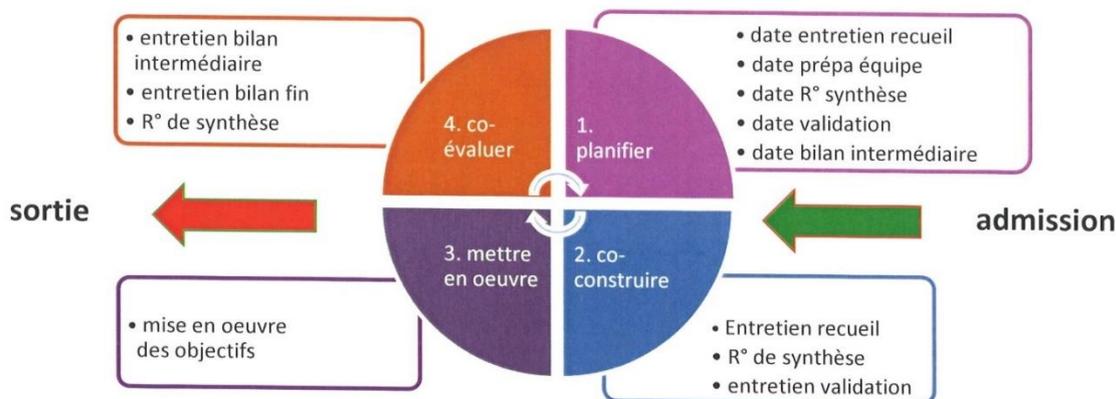
Parmi diverses options possibles, l'EPSMS a choisi de retenir le terme « **projet personnalisé** », tel que le suggère l'ANESM (aujourd'hui HAS).

En effet, celle-ci a produit en 2008 une recommandation dédiée à cette démarche et intitulée « Les attentes de la personne et le projet personnalisé ». Des repères précis pour la déployer par les acteurs concernés (personne accompagnée, équipe de professionnels, partenaires divers) y sont déclinés.

Il s'agit de mettre en œuvre conjointement les notions principales suivantes : co-construction et co-évaluation, individualisation et adaptation, communication et implication.

V. Description

L'EPSMS vise à déployer cette dynamique, présentée à l'aide du schéma ci-dessous (roue de DEMING) :



	PROCEDURE Résidence Henry Simon / Résidence Henry Murail / SAMSAH Elaboration et réactualisation des projets personnalisés	Réf : ACC/PR/004/V01 Date de création : 29/09/2022 Date de mise à jour : 29/09/2022 Page 2 sur 6
--	--	---

1. Les étapes du projet personnalisé au SAMSAH

Les étapes du PP au SAMSAH	Quoi	Qui	Quand	Où
Planifier	Fixer la date la réunion de synthèse du projet Compléter le tableau récapitulatif prévu à cet effet	Cadre du service	Au moins 1 mois avant la réunion	Agenda EASYSUITE + tableau récapitulatif sur le serveur
Communiquer	Communiquer la date de réunion de synthèse à l'équipe	Cadre du service	Au moins 1 mois avant la réunion	
Communiquer	Communiquer la date de la réunion de synthèse à la personne	Référent projet	A adapter selon la personne concernée	
Préparer	En amont de la réunion de synthèse, s'il s'agit du premier projet personnalisé de l'usager, le référent échange avec ce dernier pour lui présenter les modalités d'élaboration du projet. Cela permet à l'usager d'exprimer ses souhaits sur les axes d'accompagnement proposés par le SAMSAH	Usager Référent projet	Dans les 6 mois suivants l'admission	Bureau équipe
Préparer	En amont de la réunion de synthèse, le référent échange avec l'équipe pour effectuer un bilan de l'accompagnement réalisé	Equipe	Au moins 1 semaine avant la réunion	Bureau équipe
Recueillir et construire	Réunion de synthèse pluridisciplinaire animée par la cadre du service : <ul style="list-style-type: none"> - la cadre rappelle les objectifs du projet personnalisé et le déroulement de la réunion - l'usager fait son bilan de l'année, sur la base des objectifs définis ensemble l'année précédente - le référent dresse le bilan de l'année écoulée - co-construction des objectifs à venir, avec l'usager - conclusion, avec rappel des objectifs déterminés ensemble 	Equipe SAMSAH Médecin Cadre du service La personne concernée	Lundi matin de 10h à 10H30	Salle de réunion du groupe de parole
Rédiger	Lors de la réunion de synthèse, un des membres de l'équipe, qui n'est pas le référent, prend les notes (secrétaire de réunion)	Professionnel	Lundi matin de 10h à 10H30	Salle de réunion du groupe de parole EASYSUITE
Préparer	Créer le nouveau projet personnalisé dans EASYSUITE	Référent projet		EASYSUITE
Rédiger	Rédiger dans EASYSUITE le projet personnalisé : bilan de l'année et objectifs du nouveau projet Relecture, modifications éventuelles et validation par la cadre du service	Référent et cadre du service	Dans le mois suivant la réunion	EASYSUITE
Planifier	Fixer un temps d'échanges avec la personne afin de lui soumettre, de finaliser, valider, signer le projet Renseigner ce RDV dans l'Agenda EASYSUITE	Référent projet	Dans le mois suivant la réunion	Agenda EASYSUITE
Valider	Entretien pour présenter le projet rédigé Ajuster si besoin l'un ou l'autre point Apporter les modifications dans EASYSUITE Signature du projet par la personne	Usager Référent projet	Dans le mois suivant la réunion	
Valider	Signature du projet par la cadre du service	Cadre	Dans le mois suivant la réunion	
Valider	Valider le projet dans EASYSUITE et indiquer la date de signature Scanner le projet signé dans EASYSUITE Donner un exemplaire papier à la personne Compléter la date de signature dans le tableau récapitulatif prévu à cet effet	Référent projet	Dans le mois suivant la réunion	EASYSUITE+ tableau récapitulatif sur le serveur
Evaluer	Réaliser à mi-parcours une évaluation de la mise en œuvre du projet avec l'usager Ajuster si besoin le projet Rédiger le compte-rendu de l'échange dans l'espace « Evaluation globale intermédiaire »	Usager & Référent projet Un autre membre de l'équipe	A 6 mois après la réunion	EASYSUITE

ANNEXE 3 - Liste des commissions EPSMS 2025 : point 5.3

COMMISSIONS	AXES DE TRAVAIL
RÉSIDENTS ET USAGERS	
Vie intime, affective et sexuelle	Mise en œuvre des actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des usagers : groupes de parole, accompagnements individuels ou de couple. - Auprès des professionnels : échanges, veille, recherche de formations, ...
Commission d'Admission	Étude des demandes d'admission et suivi de la liste d'attente.
Menus	Rencontres avec le prestataire visant à assurer le suivi et améliorer la qualité de la prestation.
Évolution de l'offre	Commission visant à faire un bilan et un réajustement réguliers du déploiement de la transformation de l'offre de l'EPSMS.
Activités et poste d'ES au FV	Réflexions et ajustements de l'évolution des activités et du poste d'ES au sein de la Résidence Henry Simon.
Accompagnement en fin de vie	Échanges sur les modalités d'accompagnement en fin de vie (recueil des souhaits, partenariats à développer, ...) et élaboration de la procédure en cas de décès.
Semaine d'Information en Santé Mentale	Organisation d'une action de sensibilisation dans le cadre des SISM, en partenariat avec le GEM, le CHLVO, l'UNAFAM, la Mairie.
RESSOURCES HUMAINES	
Mobilité professionnelle	Échanges autour de la mise en œuvre de la mobilité professionnelle.
Formation	Association des professionnels à l'élaboration du plan de formation, et bilan du plan annuel.
Suivi pédagogique	Accompagnement auprès des professionnels en contrat aidé.
Prévention des risques psychosociaux	Démarche de prévention des risques professionnels.
Règlement intérieur du personnel	Élaboration du règlement intérieur fixant les droits et devoirs des professionnels.
DÉMARCHE QUALITÉ / GESTION DES RISQUES	
Analyse des fiches d'évènements indésirables	Analyse et traitement des fiches d'évènements indésirables ; proposition de pistes d'amélioration.
Document unique	Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et propositions d'axes d'amélioration.
Comité de pilotage Qualité	Suivi et priorisation des actions relatives à la démarche qualité.
Plan bleu	Élaboration du plan de gestion des risques pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles.

